

**Gouvernement du Burkina Faso**

**Ministère des Affaires Étrangères du  
Danemark - DANIDA**

**Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole  
(PCESA) 2013-2018**

**Description de Composante A**

**Appui à l'entrepreneuriat du secteur privé agricole**

**Final**

**PAGE DE GARDE**

<b>Pays :</b>	Burkina Faso
<b>Titre de la composante :</b>	Appui à l'entrepreneuriat du secteur privé agricole
<b>Agence de tutelle financière :</b>	Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)
<b>Agences de tutelle technique :</b>	Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEFB)
<b>Durée :</b>	2013-2018 (5 ans)
<b>Date de démarrage :</b>	1 <sup>er</sup> juillet 2013
<b>L'Appui du Danemark (DKK) :</b>	152,2 millions de DKK
<b>L'Appui du Danemark (FCFA) :</b>	13,4 milliards de FCFA
<b>Description de l'appui</b>	
<p>Le programme est composé de deux composantes : la Composante A – Appui au secteur privé agricole et la Composante B – Appui à l'amélioration des conditions cadres du secteur agricole.</p> <p>Le présent document décrit la Composante A, qui cible un appui au secteur privé et qui a pour objectif « d'assurer l'établissement de services financiers et non financiers en vue d'apporter une contribution à l'augmentation de la productivité, de la création de valeur et des revenus de l'agriculture à travers le renforcement des entreprises privées ».</p> <p>Elle comprend deux sous-composantes complémentaires afin de permettre aux opérateurs privés des filières « retenues » de toute taille et de tous maillons de développer leurs activités, leur productivité et le flux de produits des filières appuyées ;</p> <p>la <b>sous-composante A.1</b> d'appui conseil vise à apporter à ces acteurs des services d'appui conseil adaptés à leur demande afin de renforcer leurs capacités et leur compétitivité sur le marché ;</p> <p>la <b>sous-composante A.2</b> d'appui aux investissements en capital vise quant à elle à appuyer le secteur financier et à mettre en place une réponse adaptée et durable à leur demande.</p> <p>La Composante A est d'envergure nationale, cependant, afin de tester et de mieux maîtriser la démarche d'intervention et les outils y liés, « cinq régions dites d'entrée » ont été identifiées ; elles correspondent aux régions de production des cinq filières retenues. Il s'agit du Sahel, l'Est, le Centre, le Centre Ouest et le Nord. Quant aux filières retenues, il s'agit du bétail/viande, karité, gomme arabique, maïs et niébé.</p>	
Signature des partenaires de mise en œuvre	
Date :	Date :
_____	_____
Gouvernement du Burkina Faso	Gouvernement du Danemark

**TABLE DE MATIERE**

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>2. JUSTIFICATION</b> .....	<b>2</b>
2.1. Justification de l'appui.....	2
2.2. Evolution par rapport aux appuis précédents.....	2
2.3. Résultats escomptés et effets directs mesurables.....	3
<b>3. RESUME DE LA CONCEPTION</b> .....	<b>4</b>
3.1. Objectif stratégique.....	4
3.2. Logique sous-tendant le choix des sous-composantes.....	4
3.3. Liens et synergies avec la composante B et les autres appuis.....	4
3.4. Gestion des risques de mise en œuvre et stratégie de sortie.....	5
<b>4. CONTEXTE SECTORIEL NATIONAL</b> .....	<b>6</b>
4.1. Politiques, législation et programmes relatifs au secteur privé.....	6
4.2. Atouts et contraintes institutionnelles, politiques et sociales.....	6
4.3. Institutions sectorielles clé, groupes du secteur privé.....	6
4.4. Problématiques importantes du secteur.....	8
4.5. Autres priorités politiques.....	8
<b>5. OBJECTIFS IMMEDIATS</b> .....	<b>9</b>
<b>6. DESCRIPTION DE LA COMPOSANTE</b> .....	<b>10</b>
6.1. Principes généraux d'intervention.....	10
6.2. Stratégies d'intervention.....	10
6.3. Principaux résultats attendus.....	14
<b>7. MESURES SPECIFIQUES POUR ABORDER LES AUTRES ASPECTS</b> .....	<b>17</b>
7.1. Aspects « femmes » et égalité hommes-femmes.....	17
7.2. Aspects jeunes.....	17
7.3. Aspects environnementaux.....	17
<b>8. BUDGET</b> .....	<b>18</b>
8.1. Budget de la composante A.....	18
8.2. Budget annuel de la Composante.....	19
8.3. Contributions burkinabé/danoise.....	19
<b>9. GESTION ET ORGANISATION</b> .....	<b>20</b>
9.1. Structure de la gestion courante de la Composante.....	20
9.2. Procédures formelles de prise de décision conjointe par les partenaires.....	24
9.3. Principales procédures administratives.....	24
9.4. Procédures de prise de décision et d'approbation.....	24

<b>10. GESTION FINANCIERE ET ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES ..</b>	<b>25</b>
10.1. Dispositions particulières à la Composante.....	25
10.2. Budgétisation.....	25
10.3. Gestion des flux financiers.....	26
10.4. Acquisitions des biens et services.....	27
10.5. Audits .....	28
<b>11. SUIVI, ELABORATION DE RAPPORTS, REVUES ET EVALUATIONS....</b>	<b>29</b>
11.1. Le système de suivi-évaluation.....	29
11.2. Indicateurs de suivi des objectifs et des résultats.....	29
11.3. Rapports.....	29
11.4. Revues annuelles et évaluation à mi-parcours de la Composante .....	31
11.5. Stratégie de sortie.....	31
<b>12. HYPOTHESES ET RISQUES CLES .....</b>	<b>33</b>
12.1. Hypothèses .....	33
12.2. Risques majeurs.....	33
<b>13. ANNEXES .....</b>	<b>35</b>
13.1. Annexe 1 - Budgets détaillés .....	36
13.2. Annexe 2 - Cadre logique de la sous-composante .....	41
13.3. Annexe 3 - Description des profils de l'Assistance Technique.....	45
13.4. Annexe 4 - Description des filières retenues .....	52



**ACRONYMES ET ABREVIATIONS**

ADOP	Appui direct aux opérateurs privés
AKFED	Aga Khan Fund for Economic Development
AMOD	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
ASPH	Agro-sylvo-pastoral et halieutique
AT	Assistance technique
ATIMO	Assistance Technique Internationale à Maîtrise d'Ouvrage (du Programme PADAB II)
BCEAO	Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
CCG	Cadre de Concertation Genre
CFE	Centre de Financement des Entreprises (du RCPB)
CFE-AC	Centre de Financement des Entreprises - Agricole et Commercial
CO	Comité d'Orientation
CP-PEMR	Comité de Pilotage du PCESA
CPSA	Coordination des politiques sectorielles agricoles
CRA	Chambre régionale d'agriculture
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DKK	Couronne danoise
DOS	Document d'orientation stratégique
DYFAB	Dynamisation des filières agricoles au Burkina
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage
FAIJ	Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes
FAPE	Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi
FASI	Fonds d'Appui au Secteur Informel
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FNZ	Fédération Nian Zwé
IF	Institutions Financière
IMF	Institution de Microfinance
M DKK	Million de DKK
MAH	Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique
MCA	Millenium Challenge Account
MEBF	Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MICA	Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OP	Organisation paysanne
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles
OSC-SR	Organisations de la Société Civile du Secteur Rural
PA/FMR	Plan d'Action du Financement du Monde Rural
PA/SNMF	Plan d'Actions de la Stratégie Nationale de la Microfinance
PADAB	Programme d'appui au développement de l'agriculture au Burkina
PADDAB	Programme d'appui danois au développement de l'agriculture au Burkina
PAFASP	Projet de diversification agricole et de développement des marchés

	(Banque Mondiale)
PCESA	Programme de Croissance Economique dans le secteur Agricole
PDA	Programme de Développement de l'Agriculture (de la Coopération allemande)
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNG	Programme national Genre
PNSR	Programme national du secteur rural
PPEA	Programme pour la Promotion des Exportations Agricoles
PTF	Partenaire Technique et Financier
RCPB	Réseau des Caisses Populaires du Burkina Faso
RECOPA	Réseau de communication sur le pastoralisme
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SDF	Systèmes de Financement Décentralisés
SDR	Stratégie de développement rural
SNAT	Schéma national d'Aménagement du Territoire
SNDSF	Stratégie nationale de développement du secteur financier
SOFIGIB	Société Financière de Garantie Interbancaire
SP-CPSA	Secrétaire Permanent pour la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
TPE	Très Petite Entreprise
UBA	United Bank for Africa
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
UTE	Unité technique d'exécution
VDS	Volontaire du développement au Sahel

**DEFINITION DE CONCEPTS CLES**

Les définitions ci-dessous sont indicatives.

Approche filière	L'approche filière a été développée par des institutions françaises de recherche (INRA et CIRAD) comme un outil neutre d'analyse mettant en évidence l'existence de circuits de distribution pour les biens agricoles notamment. Cette approche a ainsi permis de montrer la manière dont les politiques publiques, les investissements et les institutions influent sur les systèmes locaux de production. Elle consiste à analyser quantitativement les flux de marchandise, les prix et la valeur ajoutée, tout au long de la filière, en utilisant les comptes de chaque agent.
Approche chaîne de valeur	Une chaîne de valeur : "la totalité des activités nécessaires pour transformer un produit ou service de la conception, à travers les phases intermédiaires de production, jusqu'à la livraison au consommateur final et son recyclage après utilisation".
Cluster	Concentration sectorielle et géographique d'entreprises qui d'abord génère des économies externes (fournisseurs spécialisés de matière premières) et ensuite favorise l'émergence de services spécialisés propres dans des domaines techniques, administratifs et financiers.
Pôle de compétitivité :	Le regroupement sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur / de formation et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation. Un réseau d'infrastructures peut s'ajouter à cela
Opérateur économique / association	Ce terme « d'opérateur » inclut les opérateurs individuels, les micro-entreprises et les PME, ainsi que toutes les formes d'exercice d'activité lucrative, y compris les coopératives, associations de moyens, en vue de produire et autres formes informelles. A contrario, sont regroupées sous le terme « association » les associations à but non-lucratif constituées dans un but de représentativité, de dialogue et de renforcement des professions, maillons, filières, à tous niveaux géographiques.
Entreprise rurale / Agricole	Dans le cadre du PCESA, l'entreprise rurale est perçue comme une entreprise (production et amont / aval de la production) utilisant les matières premières du secteur Agricole pour développer ses activités. Cette entreprise, n'est pas forcément située en milieu rural.
Agricole	Prend en compte les aspects d'agriculture, d'élevage, de pêche, d'environnement.



## 1. INTRODUCTION

Au Burkina Faso, le secteur agricole reste la base de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté<sup>1</sup>. Il génère plus de 30% du PIB, et occupent 86% de la population active<sup>2</sup>. Ce secteur est donc un pivot des stratégies nationales de tout ordre, et notamment celle concernant la lutte contre la pauvreté (Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD)). Le secteur est composé essentiellement de « privés » de la petite exploitation agricole familiale à l'entreprise de transformation ou de commercialisation.

Le secteur privé rural intervenant dans le secteur agricole est donc l'acteur majeur de la promotion du secteur et de l'atteinte des résultats décrits dans les différentes stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et de croissance accélérée.

Cette Composante découle d'une phase préparatoire (juillet-octobre 2011 conduite par l'Ambassade du Danemark (ARD) et de la mission de formulation. Elles ont toutes les deux privilégié la concertation avec les parties prenantes publiques et privées à travers de nombreux entretiens/échanges. Un atelier (décembre 2011) a permis d'échanger sur les premières propositions de la mission de formulation, et a aboutit à un résultat plus cohérent avec les orientations et politiques nationales contribuant à l'opérationnalisation du PNSR. Il a proposé des réponses plus adaptées aux contraintes des entreprises agricoles rurales intervenant dans les filières retenues.

Un deuxième atelier regroupant les acteurs étatiques, les représentants du secteur privé intervenant dans les filières identifiées, ainsi que l'ARD a été tenu en fin janvier 2012, pour convenir du contenu de la Composante et de ses modalités de fonctionnement.

Les prochaines étapes suivront la même démarche pour favoriser la participation des acteurs impliqués afin d'aboutir à un résultat cohérent et répondant aux véritables contraintes du secteur privé des filières identifiées. Afin de mieux prendre en compte les avis des acteurs du secteur privé, une autre concertation avec les 3 ministères chargés du développement rural a été réalisée au cours des mois de février et début mars 2012. Enfin, la mission d'appréciation préalable a fait des recommandations dont une grande partie, sont intégrées dans ce document.

---

<sup>1</sup> Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011

<sup>2</sup> PNSR, version de novembre 2011.

## 2. JUSTIFICATION

### 2.1. Justification de l'appui

En concertation avec le gouvernement burkinabé, la coopération danoise appui depuis plus de 15 ans les opérateurs économiques du secteur agricole et rural burkinabé. Le PCESA entend construire sur ces acquis, par un processus similaire d'appuis combinés aux secteurs public et privé. La présente Composante y participera à travers des appuis non financiers et financiers au secteur privé agricole.

Ce nouvel appui a été déterminé dans le cadre<sup>3</sup> :

- de la SCADD qui met l'accent sur la croissance économique et la création d'emplois pour réduire rapidement la pauvreté au Burkina Faso; et du PNSR qui organise sa mise en œuvre pour le secteur rural ;
- de la politique du Danemark en matière d'aide au développement qui a été adoptée en 2010. Dorénavant, l'aide au développement du Danemark est recentrée sur cinq priorités politiques: i) Croissance économique et création d'emplois ; ii) Liberté, démocratie et droits de l'homme ; iii) Egalité de genre ; iv) Stabilité et fragilité ; et v) Environnement et changements climatiques.

L'Etat burkinabé encourage depuis de nombreuses années les dispositifs d'appuis non financiers (formations techniques et de gestion, facilitation d'accès aux prêts, renforcement des associations pour leur organisation, leur représentation, etc.). Parallèlement, il encourage le développement du secteur financier et la diversification de son offre de services et de produits.

### 2.2. Evolution par rapport aux appuis précédents

Les leçons tirées de l'expérience antérieure de Danida montrent que l'offre de produits financiers et non financiers aux entreprises privées est plus efficace et efficiente si elle est mise en œuvre par le secteur privé lui-même, avec une assistance technique nécessaire le cas échéant, et un pilotage participatif impliquant l'Etat, en conformité aux Déclarations de Paris, d'Accra. Parallèlement, il est maintenant reconnu que les appuis financiers et les appuis conseil, même s'ils vont souvent de pair, doivent, pour plus d'efficacité, être fournis par des structures différentes. Ils obéissent à deux logiques différentes, qu'il importe de suivre de manière cohérente, mais distincte. Cette Composante est bâtie sur les expériences des appuis antérieurs de Danida (PADDAB-ADOP, PADAB 2) adaptée à la réalité et aux stratégies actuelles du Gouvernement, notamment celles favorisant l'opérationnalisation du PNSR.

Le présent appui se démarque des précédents dans la mesure où, géré par une structure privée et mis en œuvre par des structures privées, la Composante va exploiter toutes l'expertise déjà existante sur le terrain, et celle à renforcer, afin de répondre efficacement à la demande des entreprises rurales évoluant dans les filières retenues. Elle exploitera les leçons d'expériences passées de Danida, ainsi que celles d'autres intervenants ayant développés et testés des outils d'appui financier et/ou non financier au profit du secteur privé.

---

<sup>3</sup> Voir liens détaillés avec la SCADD et les orientations de la Coopération danoise au chapitre 6.

L'autre évolution importante concerne le recours au financement des projets d'investissement des entreprises par des prêts plutôt qu'à la subvention à coût partagé.

Cependant, afin de palier à certaines des contraintes majeures auxquelles se heurtent les entreprises agricoles, notamment celles liées aux coûts importants des facteurs de productions, des subventions seront consenties pour le développement des technologies favorisant une croissance verte ou les investissements à rentabilité différée.

### **2.3. Résultats escomptés et effets directs mesurables**

#### **2.3.1. Les appuis non financiers**

Concernant les appuis non financiers, il est attendu (de façon volontariste et optimiste) que près de 500 Très Petites Entreprises (TPE) et 150 PME/PMI bénéficient des appuis conseil de la sous-composante durant les 5 ans du Programme. Les impacts devraient se mesurer sur l'amélioration de la productivité, de la production, de la valeur ajoutée produite et du volume d'emplois générés. Les expériences passées laissent présager une amélioration de l'ordre de 20 à 30% sur l'un ou l'autre de ces indicateurs ou une combinaison de ces indicateurs. Des impacts sont également attendus en termes de dynamisation des structures d'appui et du tissu de prestataires de services contractualisés par les bénéficiaires.

#### **2.3.2. Les appuis liés au financement des opérateurs privés**

En ce qui concerne la sous-composante « financement des opérateurs privé », le nombre d'entreprises évoluant dans les filières retenues et pouvant être financées par les institutions financières est estimé à environ 13.000 au niveau national. Une estimation d'une centaine d'entreprises financées est établie à partir des éléments statistiques disponibles sur le nombre d'entreprises existantes au niveau national et d'une évaluation prudente du nombre de ces entreprises qui pourront être effectivement atteintes par les IF et dont les demandes de prêts seront favorablement reçues. Egalement près de 130 projets d'entreprises devraient être garantis par la SOFIGIP.

Il est enfin attendu que les produits et les méthodes adoptées avec succès par les IF seront étendus à d'autres filières et imités par d'autres institutions financières, contribuant ainsi à encore augmenter l'intermédiation financière dans l'économie nationale.

#### **2.3.3. La croissance « verte »**

La promotion de la croissance verte constitue un des piliers de la coopération danoise. Pour cela, des résultats seront mesurés à travers les actions suivantes :

- Appuis non financiers : (i) faciliter les alternatives au bois énergie ; (ii) faire un plaidoyer pour la prise en compte par les Autorités des besoins de formation professionnelle adaptée et (iii) faire un plaidoyer et des propositions de dynamisation des recherches agronomiques appliquées et technologiques ; (iv) appuyer des visites d'expériences pour voir comment « l'autre » a développé des techniques/technologies de gestion d'énergie, de gestion de l'eau d'irrigation ; (v) collecter et assurer la documentation des expériences concluantes et les rendre disponibles aux opérateurs.
- Appuis financiers : la sous-composante d'appui financier mettra en place un fonds de subvention qui permettra d'offrir des appuis à des entreprises qui voudront réaliser des investissements ayant des effets favorables sur l'environnement.

### 3. RESUME DE LA CONCEPTION

#### 3.1. Objectif stratégique

L'objectif stratégique poursuivi est « *d'appuyer la croissance économique et la création d'emplois dans le secteur Agricole au Burkina Faso à travers un appui axé sur le développement de la capacité des acteurs privés* ».

Cet objectif stratégique a été déterminé dans le cadre :

- de la SCADD qui met l'accent sur la croissance économique et la création d'emplois pour réduire rapidement la pauvreté au Burkina Faso; et du PNSR qui organise sa mise en œuvre pour le secteur rural.
- de la nouvelle politique du Danemark en matière d'aide au développement.

#### 3.2. Logique sous-tendant le choix des sous-composantes

A partir de l'objectif de développement du PCESA, la Composante A poursuit l'objectif suivant : « *Assurer l'établissement de services financiers et non financiers en vue d'apporter une contribution à l'augmentation de la productivité, de la création de valeur ajoutée et des revenus de l'agriculture à travers le renforcement des entreprises privées* »

Deux sous-composantes complémentaires composent la Composante, il s'agit de :

- La sous-composante d'appui-conseil aux entreprises.
- La sous-composante de financement des investissements des entreprises.

La Composante à travers ses deux sous-composantes est ainsi conçue pour fournir une gamme de services d'appui-conseil et d'appui financier adaptée (et évolutive) aux cibles (opérateurs économiques privés et leurs organisations). Cette offre adaptée des services financiers et non financiers contribuera à améliorer l'accès des opérateurs privés aux prêts d'investissement.

La Composante s'inscrit dans l'approche filière choisie pour le programme, pour une intervention sur les maillons critiques. Les filières ont été choisies parmi les filières prioritaires du PNSR en fonction des critères actuels de l'aide danoise. Sont retenues des filières « commerciales » combinant des aspects vivriers, de sécurité alimentaire et « genre » importants : **karité, gomme arabique, bétail viande, niébé et maïs**. Du choix de ces filières a découlé un choix des régions d'intervention.

Afin de favoriser une « croissance verte », il sera mis à la disposition des opérateurs économiques des services d'appui spécifique intervenant dès la formulation de leurs projets et tout au long de leur mise en œuvre.

#### 3.3. Liens et synergies avec la composante B et les autres appuis

Les deux sous-composantes de la Composante « appui au secteur privé » sont complémentaires et ciblent le même public. Les synergies avec la Composante B d'amélioration des conditions cadre du secteur seront multiples :

- appui de la Composante « amélioration des conditions cadre du secteur » pour l'amélioration des conditions cadre du secteur (législatif, règlementaire et institutionnel) ;
- relais à la Composante B des demandes d'infrastructures locales demandées par les opérateurs privés ;

- appui à la gestion déléguée de ces infrastructures dans le cadre de la Composante A d'appui au secteur privé ;
- accompagnement dans le cadre de la Composante A des opérateurs privés pour être force d'opinion dans le dialogue public-privé ;
- contribution de la Composante B à la création des conditions permettant une « croissance verte » ;
- prospection des nouveaux marchés pour des produits agricoles dans le cadre de la Composante B ;
- mise sur le marché (infrastructures) des productions brutes et/ou transformées dans le cadre de la Composante B ;
- appuis conseil et en financements dans le cadre de la Composante A des entreprises qui réaliseront les travaux d'infrastructures financés par la Composante « amélioration des conditions cadre du secteur ».

Un contact régulier sera établi avec le programme d'appui aux jeunes financé par Danida.

### **3.4. Gestion des risques de mise en œuvre et stratégie de sortie**

La liste de tous les risques<sup>4</sup> figure au chapitre 13 « risques majeurs », elle est assortie des mesures d'atténuation. Y figurent aussi des hypothèses et des préalables (actions correctrices) susceptibles d'affecter la Composante.

Le risque d'une demande insuffisante de la part des opérateurs économiques, notamment pour le financement d'investissements est un risque majeur. Il sera mitigé par les actions de la sous-composante « appui-conseil », qui contribuera à faire émerger des projets d'entreprises en lien avec des opportunités de marché identifiées, et par un mix judicieux de prêts pour des investissements et pour le financement du fonds de roulement des entreprises.

Par ailleurs, le suivi rapproché des actions d'appui sera généralisé. Outre le pilotage de la Composante, ce suivi permettra de mettre en place des relations d'affaires entre les prestataires de services et les bénéficiaires finaux de la Composante, de manière à asseoir un mécanisme qui assure que les bénéficiaires ayant utilisé avec profit les divers prestataires de services et établi des liens fructueux avec les autres acteurs (structures d'appui non financiers, IF, Autorités, au sein des filières, régions, etc.) seront enclins à continuer à les utiliser, malgré la diminution de la prise en charge financière de ces appuis (cf. chapitre 12.6 décrivant la stratégie de sortie) . Un accent particulier sera mis sur le coût « raisonnable » des prestations de façon à éviter que leurs coûts ne dérapent du fait et pendant le programme tout en assurant la pérennité des opérateurs.

---

<sup>4</sup> Certains risques peuvent être considérés comme partie intégrante des interventions de la Composante. Ils sont néanmoins mentionnés afin d'accentuer leur prise en charge et leur suivi lors de la mise en œuvre.

## 4. CONTEXTE SECTORIEL NATIONAL

### 4.1. Politiques, législation et programmes relatifs au secteur privé

La Stratégie de développement rural (SDR) à l'horizon 2015 a été adoptée en 2003. Le Gouvernement a formulé une nouvelle stratégie, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) visant l'accélération de la croissance et la promotion d'un développement durable, pour l'édification d'une société moderne et solidaire.

Sur ces bases, le PNSR a été élaboré, comme cadre d'opérationnalisation cohérente de la SDR et de la SCADD dans le secteur rural pour la période 2011-2015. La sous-composante « appui-conseil aux opérateurs privés » contribuera à l'opérationnalisation des cinq axes du PNSR et facilitera la mise en œuvre de leurs différents sous-programmes : axe (1) « amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaire » ; axe (2) « amélioration des revenus des populations rurales » ; axe (3) « développement durable des ressources naturelles » et (4) « amélioration de l'accès à l'eau potable et amélioration du cadre de vie » ; axe (5) « développement du partenariat entre les acteurs du monde rural ».

### 4.2. Atouts et contraintes institutionnelles, politiques et sociales

Le secteur agricole (plus précisément : agro-sylvo-pastoral - ASP) a été défini comme stratégique pour la croissance économique. L'approche filière a été retenue par la SCADD et sera opérationnalisée par le PNSR comme un des outils de croissance accélérée. Néanmoins, l'organisation et la coordination entre les acteurs dans les différentes chaînes de valeur est généralement faible. Conscient du problème, le gouvernement a lancé un processus légal, visant à la reconnaissance juridique des organisations de la chaîne de valeur.

L'engagement des institutions de microfinance (nommées Systèmes de Financement Décentralisés – SFD) et des établissements de crédit (banques, sociétés de crédit-bail essentiellement) dans le financement des opérateurs du secteur agricole ne reflète pas l'importance du secteur dans l'économie (4% des engagements en 2009, comparé à une contribution du secteur à la formation du produit intérieur brut de 30%). Les institutions financières manquent d'expertise en matière de financement des entreprises Agricoles.

Il existe actuellement de plus en plus de structures privées en mesure d'offrir des services (financiers et non financiers) de qualité (plans d'affaires, contrôle/audit, organisation de formations, prestations intellectuelles, etc.). Ces structures ne sont pas toutes présentes dans le milieu rural pour servir les entreprises.

### 4.3. Institutions sectorielles clé, groupes du secteur privé

#### 4.3.1. Le secteur public

Pour surmonter les difficultés de la coordination des politiques sectorielles ASP entre les trois ministères techniques, le gouvernement a créé un comité pour la coordination des politiques du secteur agricole (CPSA) et un secrétariat permanent pour la coordination des politiques sectorielles agricoles (SP-CPSA).

Les ministères en charge de l'Industrie et du Commerce et de la Promotion de l'initiative privée et de l'artisanat, et de l'Economie et des Finances ont également un rôle à jouer dans l'amélioration des conditions cadres et dans la régulation des « affaires » notamment pour les maillons transformation et commercialisation. La coordination des efforts de chacun des ministères concernés par les politiques sectorielles agricoles est donc un défi.

La revue conjointe de 2011 a identifié plus de 80 programmes actifs pilotés par les 3 ministères ASP, appuyés par 27 partenaires du développement. Un bon nombre d'entre eux effectuent, entre autres, de l'appui-conseil. Le coût total des programmes d'appuis conseils financés par les bailleurs vers l'ensemble du secteur privé peut être évalué à plus de 30 de milliards FCFA. Un chiffre annuel est difficile à préciser, ces programmes étant à des stades différents de leur vie et n'étant pas toujours « purement » d'appui-conseil ou de financement au privé.

#### 4.3.2. Le secteur privé

Le secteur est dominé par des entreprises individuelles ou des entreprises familiales (90 % de toutes les entreprises enregistrées). Le secteur privé formel est petit et en grande partie concentré autour des deux plus grandes villes, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso une partie très importante des activités est menée par des entreprises informelles, même dans le cas d'opérations importantes (commercialisation du bétail sur pied, transformation du niébé, etc.).

Les opérateurs des filières et régions sont très irrégulièrement connus par les statistiques. A partir des sources identifiées <sup>5</sup>et d'entretiens, les effectifs des filières<sup>6</sup> dans les 4 régions<sup>7</sup> (plus ceux des maillons aval à Ouagadougou et grands centres)<sup>8</sup> sont estimés ainsi :

- Le nombre total d'opérateurs éligibles aux appuis non financiers est d'environ 400 000 producteurs (beaucoup étant multi-produits), 10 000 petites entreprises de commerce (collecte notamment), 2 000 petites entreprises de transformation, 3 500 détaillants (grilleurs et points de restauration) et 500 exportateurs (dont quelques filiales de grosses entreprises étrangères).
- Des statistiques par genre ne sont pas disponibles, mais la répartition traditionnelle et sociale permet d'estimer l'effectif féminin à 250 000 productrices/ cueilleuses, 1500 transformatrices, 500 commerçantes et 1 000 points de restauration.
- Il a été estimé que le nombre d'entreprises évoluant dans les filières retenues (sauf le maïs) et pouvant être financées par les institutions financières serait d'environ 13.000 au niveau national et 4.300 dans les régions retenues initialement.

Le secteur financier du Burkina Faso est dominé par les banques commerciales qui étaient au nombre de 12 en 2011, soit une de plus qu'en 2006. En revanche, la privatisation en 2008/2009 de la BIB et de la BACB a amené deux nouveaux acteurs privés (UBA et Eco-bank). Deux institutions proposent du crédit-bail. Dans le secteur de la microfinance, le réseau des Caisses Populaires du Burkina Faso (RCPB) domine largement en taille les autres institutions (76% des encours de crédit et 56% des clients/membres des IMF en 2008).

Même si le nombre de guichets des établissements de crédit a augmenté, la « profondeur du secteur financier », mesurée par le rapport des prêts des établissements de crédit et des

---

<sup>5</sup> Données nationales INSD, RGA, données PAFASP, PADAB2, essentiellement

<sup>6</sup> La filière maïs n'a pas été concernée par ces analyses.

<sup>7</sup> Le Centre Est n'a pas été intégré ni dans l'analyse des cibles, ni dans celles de besoins.

<sup>8</sup> Ces chiffres évolueront avec l'introduction de la filière maïs dans la liste des filières retenues et des régions potentielles où les maillons avals de la production sont intensément développés.

IMF sur le produit intérieur brut, n'a pas évolué entre 2006 et 2009 (source - Données sélectionnées du secteur financier burkinabé).

De nouvelles dynamiques économiques apparaissent (« nouveaux acteurs »), des activités se développent au niveau local (pôles régionaux, à Bagré par exemple). Des programmes d'appui au secteur privé sont engagés et testent de nouveaux mécanismes de livraison des services aux entreprises (chèques services, fonds de soutien à coûts partagés, Centre de Gestion agréés, crédit-bail, warrantage, etc.).

Cependant, le nombre d'utilisateurs du secteur financier rapporté à la population totale a même diminué, probablement à la suite de la fermeture des agences non rentables des banques privatisées. La rigidité des taux débiteurs offerts aux entreprises individuelles indique que la compétition entre les établissements de crédit n'a pas beaucoup augmenté.

#### 4.4. Problématiques importantes du secteur

Une liste des contraintes majeures du secteur privé est ici proposée :

- L'accès au financement : (voir Doing Business 2011), notamment l'accès au crédit à moyen / long terme par manque de ressources financières longues auprès des banques ;
- Plusieurs institutions financières sont fonctionnelles au Burkina Faso mais des produits innovants répondant mieux aux demandes spécifiques des opérateurs économiques du secteur rural demandent encore à être développés ;
- L'implication de l'Etat dans la fourniture gratuite des intrants peut décourager le développement d'une offre privée;
- Faible incitation des entreprises à se formaliser ;
- Une offre insuffisamment diversifiée de services d'appui-conseil spécialisés ;
- Malgré les efforts en matière de structuration et d'organisation des opérateurs économiques, le tissu d'opérateurs en mesure de préciser leurs besoins et d'acquiescer des services non financiers et surtout financiers, reste insuffisamment développé en milieu rural ;
- Les innovations technologiques sont peu diffusées auprès des opérateurs économiques et si elles le sont, leur faible qualification limite leur application.

#### 4.5. Autres priorités politiques

Les autres priorités politiques concernent :

- les aspects genre ; la politique nationale genre (PNG) a été adoptée en 2009 dans le but d'améliorer le statut social, économique et juridique des femmes ;
- les jeunes ; les jeunes de moins de 30 ans représentent 60% de la population. L'Etat a mis en place un certain nombre de fonds et d'outils gérés par le Ministère en charge de la jeunesse (FAIJ, FAFPA, FASI, FAPE) ;
- l'environnement ; Le développement d'activités économiques implique une pression accrue sur les ressources naturelles et sur les sources d'énergie non renouvelables. Le ministère en charge de l'environnement conduit des programmes ciblant la gestion des ressources naturelles, la substitution ou l'économie d'énergie (utilisation de biogaz). Les premières centrales solaires sont en cours d'installation.



## 5. OBJECTIFS IMMEDIATS

L'objectif de développement du PCESA est de : « *Contribuer à une augmentation de la productivité, des valeurs ajoutés et des revenus agricoles en vue de contribuer à une croissance économique nationale et une réduction de la pauvreté* ».

L'objectif immédiat de cette Composante est de « *développer et fournir l'accès des entreprises rurales aux services d'appui conseil et aux prêts d'investissement en vue d'augmenter la productivité, la création d'emplois et l'expansion des entreprises* ».

Il se décline par sous-composante comme suit :

- La sous-composante d'appui conseil *développera et améliorera l'accès des entreprises rurales (opérateurs économiques des filières agricoles) à des services de conseil en vue d'augmenter la productivité, la création d'emplois et l'expansion de leurs entreprises.*
- La sous-composante financement des entreprises, *développera et améliorera l'accès des entreprises rurales (opérateurs économiques des filières agricoles) aux prêts d'investissement en développant des outils financiers adaptés.*

Cet objectif s'inscrit directement dans trois des quatre axes stratégiques définis par la SCADD pour mettre en œuvre la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (OMD) : (i) développement des piliers de croissance accélérée basée sur les secteurs prioritaires de production avec une intégration dans le marché national, sous régional et mondial ; (ii) renforcement du capital humain en mettant l'accent sur l'accroissement des revenus et de l'emploi et sur la formation technique et professionnelle ; (iii) prise en compte des questions de genre, de population, d'aménagement du territoire et de renforcement de capacités en tant qu'actions transversales en matière de développement.

Il répond également aux défis identifiés par la Stratégie de développement Rural (SDR). Il s'inscrit dans l'axe 2 du PNSR visant l'amélioration des revenus des populations rurales. Le « renforcement de la liaison entre production et marché permettra aux opérateurs économiques de développer d'importantes entreprises<sup>9</sup> capables de prendre en mains un certain nombre de fonctions cruciales (comme par exemple, la production et l'ensachage des semences, la production des aliments pour le bétail, la production et l'approvisionnement en intrants agricoles, la transformation des produits agro sylvo pastorales, la commercialisation et l'exportation de produits à haute valeur ajoutée, etc.) ».

L'objectif de renforcement des capacités des institutions financières à offrir du crédit aux PME et au secteur rural est cohérent avec la Stratégie de Développement du Secteur Financier 2010-2014 (partie 8 « Accès aux services financiers », objectif 1 : « Renforcer l'offre de services financiers », sous objectifs « Développer des instruments de financement plus adaptés pour les PME et les zones rurales » et « Développer des méthodes d'octroi de crédit adaptées aux PME et zones rurales »).

---

<sup>9</sup> PNSR, version 28 Décembre 2011 ; page 29

## 6. DESCRIPTION DE LA COMPOSANTE

### 6.1. Principes généraux d'intervention

La Composante est conçue dans une approche filière et chaîne de valeur, pour une intervention sur les maillons critiques et particulièrement ceux en aval de la production.

Les principes généraux qui guideront l'appui sont : i) les appuis sur la base **de demandes d'appui** des bénéficiaires, ii) le co-financement pour les services d'appui-conseil, iii) les bénéficiaires seront **les opérateurs en activité** des maillons essentiellement aval et amont des filières éligibles où se trouvent les « gisements » de valeur ajoutée, iv) les bénéficiaires des appuis **assurent la maîtrise d'ouvrage** de leur projet<sup>10</sup>, v) le financement des projets d'investissement des entreprises sera assuré par du **crédit** auprès des institutions financières, vi) le « **faire faire** », de toutes les tâches à accomplir. Il sera utilisé les ressources existantes dans la mesure de leurs capacités, vii) les demandes d'appui dépasseront le niveau « micro-projet » pour viser des besoins plus importants (**changement de niveau d'échelle**).

Enfin, il sera important **d'associer les organisations professionnelles des filières** dans le pilotage de la composante afin de s'assurer la pertinence des activités entreprises.

### 6.2. Stratégies d'intervention

#### 6.2.1. Stratégie d'intervention de la sous-composante A.1 « appui-conseil » :

La sous-composante sera volontairement ancrée (en terme de pérennité et de légitimité), au niveau d'une institution existante et œuvrant pour le secteur privé. Il s'agit de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso. En termes d'ancrage, la MEBF à l'avantage d'être une association privée représentant le secteur privé et reconnue d'utilité publique par l'Etat.

##### *Partie Appui-conseil :*

Lors de la phase de démarrage (ou préalablement), un diagnostic rapide sera mené afin de voir les synergies et alignements possibles avec les stratégies, dispositifs, outils, manuels de procédures et ressources humaines disponibles de la MEBF. Il inclura la recherche de synergies avec les autres partenaires financiers qui interviennent en appui à la MEBF. Ceci afin de trouver un accord satisfaisant à la fois les interprofessions des filières concernées – la MEBF – l'ARD et l'Etat. La déconcentration de la MEBF permettra de vulgariser le dispositif d'appui conseil et de collecter des demandes d'appui au niveau des régions. Ce dispositif sera complété par l'utilisation de prestataires.

Le contrôle régulier des appuis décernés aux entreprises sous la forme de subventions devrait être un point important à assurer ; cela pourrait se faire par des sociétés d'audit qui complèteraient le dispositif d'audit annuel de la composante.

---

<sup>10</sup> La notion de maîtrise d'ouvrage intègre les responsabilités suivantes pour le bénéficiaire : (i) la définition de ses besoins d'appui, (ii) la définition de TDR pour l'appel à des prestataires, (iii) la sélection et la contractualisation et le paiement des prestataires, (iv) la gestion des moyens financiers fournis et leur justification, (v) le suivi évaluation

Pour chaque filière le point de départ<sup>11</sup> sera une analyse des opportunités et des contraintes/goulots d'étranglement y liés.

Pour les 5 filières retenues, il existe déjà un nombre d'études réalisées de manière participative avec les principaux acteurs des différents maillons.

La stratégie d'intervention repose sur une approche filière complétée par une approche chaîne de valeur. Cette approche chaîne de valeur passera par l'identification des entreprises de niveau relativement élevé et ayant des projets d'investissement et de développement pouvant intégrer les autres acteurs de la chaîne (projet intégrateur) ; les projets seraient alors conséquents en termes de volume financier ; l'entreprise leader (qui commercialise) aurait un pouvoir de négociation plus fort vis-à-vis des institutions bancaires. La valeur ajoutée ainsi créée serait alors plus forte et pérennisée par la mise en relation durable au marché. L'élément clés de départ est le « produit commercialisable / fini » (produit transformé mais aussi matière brute) autour duquel s'articule la chaîne de valeur. Le montage de projet d'entreprise présentant une intégration verticale d'autres entreprises de la chaîne de valeur demandera plus de temps. Cette approche « chaîne de valeur / produit commercialisable » amènera certainement l'ouverture aux entreprises intervenant dans le secteur Agricole au-delà des 5 régions retenues (et probablement des 5 filières).

Dans le cadre de cette approche chaîne de valeur fondée sur un partenariat privé-privé, certains investissements seront difficilement financés par les institutions bancaires (appui conseil et équipement aux producteurs alimentant l'entreprise de transformation / commercialisation, énergie renouvelable...) ; le fonds de subvention de la sous composante permettra alors d'assurer le financement de ces aspects par de la subvention.

Par ailleurs, les appuis conseils seront développés pour promouvoir les pôles de compétitivité en lien avec les infrastructures de la sous-composante B2) et les clusters d'entreprises.

#### *Partie « fonds vert »*

Pour appuyer la réalisation d'investissements ayant des effets favorables sur l'environnement ou permettant de faire des économies d'énergie, un fonds « vert » de subvention à coûts partagés est mis en place. Cet outil sera ouvert à toutes les PME agricoles et peut être élargi aux projets à rentabilité différée. Dans tous les cas, il est important de prévoir un dispositif équilibré pour l'utilisation du fonds « vert » entre subvention, apport personnel et prêt bancaire (part du crédit entre 50 à 60%, part en subvention égal à au plus 50% de l'apport personnel du promoteur).

Lors de la phase de démarrage, un manuel de procédure sera élaboré pour : i) Le fonds d'appui-conseil à coût partagé, ii) et le fonds « vert » à coût partagé. Ces manuels prendront en compte, les meilleures pratiques issues des expériences du PADAB, de la MEBF et d'autres partenaires. Il s'alignera autant que possible sur les modalités et principes utilisés par la MEBF s'ils ne sont pas en contradiction avec ceux de la sous composante.

---

<sup>11</sup> L'établissement d'une situation de référence sera faite à partir de la documentation existante ; mais si un besoin justifié d'études-états des lieux se manifestait, les structures de gestion de la Composante en feront cas et présenteront la demande au CO.

### 6.2.2. Stratégie d'intervention de la sous-composante A.2 « financement » :

La stratégie d'intervention s'articule autour de 2 grands dispositifs :

- L'appui à deux institutions financières par la mise à disposition de ressources financières longues et l'appui accompagnement. Ces institutions financières devront être désireuses d'adapter leurs produits de crédits aux entreprises du secteur Agricole,
- La mise en place d'un fonds de garantie permettant aux institutions financières la couverture partielle de leur risque vis-à-vis de ce type de client emprunteur (entreprises du secteur Agricole)

#### *L'appui à des institutions financières (IF)*

La sélection des IF s'effectue à partir de missions de « due diligence ». Les missions de « due diligence » ont pour objectif d'examiner l'éligibilité des IF. Sur la base de ces missions, un dossier d'appel d'offre sera élaboré permettant la sélection des institutions financières.

Les banques disposent de ressources à court terme mais rencontrent des difficultés pour financer les emplois (crédits) à moyen et long terme ; les banques manquent en effet de ressources à moyen et long terme en FCFA. La composante prend en compte ce besoin et propose de mettre en place une ligne de crédit pour un montant de 2.5 milliards de francs CFA (à taux concessionnel) pour chacune des 2 IF sélectionnées. Ce montant est déterminé sur la base des besoins de crédits investissements pour l'ensemble des entreprises des 5 filières sur le territoire national. Une ouverture vers l'ensemble des PME en lien avec l'agriculture serait certainement plus incitative pour convaincre une banque à s'intéresser à développer ce type de clientèle. Le manque d'intérêt n'est pas seulement lié au risque mais aussi au coût de transaction élevé sur ce type de clients. Il apparaît alors important de donner une impulsion significative et d'orienter un changement durable dans la stratégie de la banque qui passe par un volume d'activité minimum.

Ainsi, ce dispositif d'appui aux IF :

- concentrera les efforts sur deux institutions bancaires (sélectionnées par appel d'offres ouvert) qui orienteront leurs ressources vers le financement des PME agricoles et les IMF rurales,
- accompagnera les banques bénéficiaires de la ligne de crédit dans un changement d'approche de méthodologie de crédit pour ce type de clientèle sous la forme d'un appui personnalisé (Cf. assistance technique). L'appui accompagnement aux IF retenues sera personnalisé et consistera-en de l'Assistance technique long terme et court terme.

Cette approche sera développée en prenant en compte les points suivant :

- en partenariat avec des PTF spécialisés dans l'appui aux banques. Les banques de la place bénéficient pour certaines d'entre-elles de garantie avec des mécanismes existants (ARIZ, GARI) ; la garantie SOFIGIB aura donc la possibilité de venir en complément de ces garanties déjà utilisées par les banques. Dans tous les cas, c'est la banque qui décide de solliciter tel ou tel mécanisme de garantie (SOFIGIB, GARI, ARIZ) indépendamment ou en les combinant.
- l'élaboration d'une convention fiduciaire (entre le MEF et la banque) pour la mise en place du prêt aux banques avec les règles de gestion, les critères d'éligibilité des PME, les conditions de rétrocession, etc. ;

- en adaptant les caractéristiques des lignes de crédit aux besoins et à l'environnement des banques<sup>12</sup> (durée de 6- 10 ans avec un taux compris entre 3% et 5%) ;
- en encourageant le financement des IMF pour soutenir les prêts aux micro entreprises identifiées;
- en prévoyant une répartition du portefeuille entre les prêts aux PME agricoles et les prêts aux IMF.
- la possibilité d'élargir progressivement l'accès au financement à d'autres activités agricoles au-delà des 5 filières du programme. Cela permettrait aux banques de s'impliquer davantage dans le financement des activités agricoles au sens large.

### *Le fonds de garantie*

La mise en place d'un mécanisme de garantie constitue un outil qui permet d'améliorer l'accessibilité au financement des PME en particulier pour les crédits d'investissement.

Pour les micro entreprises, les IMF disposent généralement des outils pour financer cette clientèle sans avoir recours à des mécanismes de garantie. La difficulté est plutôt liée à la disponibilité des ressources pour alimenter le crédit. Le fonds de garantie sera alors être orienté exclusivement vers la PME agricole. Ce fonds de garantie s'appuiera sur les éléments suivants :

- l'utilisation de la SOFIGIB pour gérer ce fonds de garantie ;
- un dimensionnement du fonds de garantie placé à la SOFIGIB aux besoins de crédit des banques et établissements financiers burkinabè pour les PME finançant des activités en lien avec l'agriculture. Une enveloppe de 750 millions de FCFA sera mise à disposition de la SOFIGIB ; cette enveloppe pourra être révisée si besoin est lors d'une évaluation à mi-parcours ;
- l'ouverture de l'accès au fonds à l'ensemble des institutions financières partenaires de la SOFIGIB ;
- l'adaptation des règles de gestion du fonds pour avoir un impact plus important sur le financement des PME agricoles. (quotité de garantie de 70 % combinée avec un effet multiplicateur du fonds de 3) ;
- la possibilité pour une banque de faire intervenir la garantie (SOFIGIB, ARIZ, GARI) de manière séparée ou en les combinant.

### **6.2.3. Zone d'intervention**

Les zones d'intervention prioritaire de la Composante sont définies par un double critère, de filière et de région :

- Des filières à fort potentiel économique choisies parmi les filières prioritaires du PNSR : Bétail/Viande ; Karité ; Gomme arabique, Niébé et Maïs.
- Des régions où ces filières sont importantes : Sahel, Nord, Centre Est, Est et Centre Ouest<sup>13</sup>. Ces régions sont importantes pour la production agricole essentiellement.

---

<sup>12</sup> Le programme MCC prévoit de mettre en place des lignes de crédit auprès de 3 IF à un taux de 3%.

<sup>13</sup> Ces régions ne constituent pour le programme que des portes d'entrée, les interventions étant progressivement extensibles au niveau national en fonction des opportunités

La typologie filière/ région est la suivante<sup>14</sup> :

Filière/ région	Sahel	Est	Centre Est	Nord	Centre-Ouest
Bétail viande	X	X	X	X	
Karité		X	X		X
Gomme arabique	X	X		X	
Niébé	X	X	X	X	X
Mais		X	X		X

Pour les appuis aux maillons aval des filières, la notion de région de résidence du demandeur ne sera pas un critère « excluant ».

#### 6.2.4. Les groupes cibles

Les groupes cibles bénéficiaires directs de cette Composante sont principalement :

- Les entreprises, grandes, moyennes et petites, y compris les entreprises familiales et individuelles (dont les femmes et les jeunes) intervenant dans les activités des filières,
- Les organisations professionnelles intervenant dans les activités des filières prioritaires et les organisations dites de « représentativité » (défense des intérêts d'une profession)
- Les IF,
- Les structures prestataires d'appui-conseil et de gestion,
- Les entreprises participant à la réalisation des infrastructures publiques.

### 6.3. Principaux résultats attendus

Les résultats attendus de la Composante, pour l'atteinte de son objectif immédiat sont détaillés dans le cadre logique intégrant les valeurs-cibles (en annexe). Ils se résument comme suit :

#### 6.3.1. Sous-composante A.1 « appui conseil » :

- *Résultat A.1.1 : Des appuis conseils sont fournis aux opérateurs économiques éligibles.*  
Il est estimé l'appui à près de 500 Très Petites entreprises (TPE) et 150 PME/PMI. Les bénéficiaires voient leur productivité ou leur chiffre d'affaires ou leur effectif employé augmenter de 20 % en moyenne.

##### Activités indicatives :

La gamme de services appui-conseil pouvant être offerts se résument principalement comme suit (sans exhaustivité) :

- L'information et l'amélioration de l'articulation aux marchés nationaux et internationaux et la recherche d'opportunités (démarche commerciale) ;
- L'accompagnement des appuis financiers (information sur les banques participantes, appuis pour l'élaboration de demandes de financement, suivi d'activité,...) ;

<sup>14</sup> Résultat de l'exercice réalisé en début de mission de formulation par les Consultants.

- L'appui conseil à la gestion d'entreprise (administrative et financière), à la gestion des approvisionnements, au marketing et aux stratégies commerciales, etc.
  - L'appui à la recherche / développement : l'acquisition de nouveaux processus, de nouvelles technologies de transformation (quantité et qualité certifiée, gestion des déchets, etc.), et notamment des technologies « vertes » ;
  - La facilitation des alternatives au bois énergie ;
  - Le renforcement des capacités et des visions par des formations, des voyages d'échanges, de prospection, des visites d'expériences, etc.
  - La participation proactive à des bourses d'échange au niveau local, à des foires commerciales, à des salons technologiques,...
  - La collecte et la documentation des expériences concluantes en Afrique et ailleurs ;
  - Appui / formation aux structures d'appuis et de prestataires de services opérationnels, capables d'intervenir dans les zones pour les filières retenues ;
  - Elaboration du manuel du fonds à coût partagé ;
  - L'appui en petit équipement aux producteurs intégrés dans une chaîne de valeur.
- *Résultat A.1.2 : Des appuis conseils sont fournis aux associations éligibles.*  
Il est estimé que les principales associations /interprofessions (environ 7) ont vu leur proposition cofinancée par la sous-composante appuis conseils. Ces interprofessions renforcent leurs capacités et développent des services pour leurs membres. Les membres de ces associations voient leur productivité ou leur chiffre d'affaire ou leur effectif employé augmenter de 10% en moyenne.

Activités indicatives :

- Le renforcement des associations professionnelles dans les filières et les régions, assurant l'organisation, la représentativité et le dialogue ;
  - Le dialogue et le plaidoyer avec les Autorités (à tout niveau, y compris local), les banques et autres acteurs des filières et de l'économie en général ;
  - Le plaidoyer pour la prise en compte par les Autorités des besoins de formation professionnelle liée aux questions environnementale /et la croissance verte ;
  - Le plaidoyer et des propositions de dynamisation des recherches agronomiques appliquées et technologiques pour une effective croissance verte ;
- *Résultat A.1.3. Le Fonds de subvention aux investissements verts et à rentabilité différé est opérationnel*

Activités indicatives :

- Elaboration du manuel du fonds « vert » ;
  - Information et mise en œuvre du fonds.
- *Résultat A.1.4. Les impacts des composantes d'appui au secteur privé dans les filières sont mesurés*
- Activités indicatives :

- Développement d'indicateurs d'impact en début du programme ;
- Mesure des effets et impacts de la composante ;
- Elaboration d'un manuel de suivi évaluation.

### 6.3.2. Sous-composante de financement des entreprises :

- *Résultat A.2.1 : Les institutions de crédit partenaires constituent des portefeuilles de prêts pour financer les investissements et les besoins en fonds de roulement des opérateurs.*

Activités indicatives :

- Sélection des IF ;
  - Mise à disposition de ressources longues (6 à 10 ans) sous la forme de prêts ;
  - Mise en place de crédits par les IF : 100 prêts aux agents économiques dans 5 ans ;
  - Mise à disposition d'un appui technique aux IF visant le renforcement de leurs capacités vers les entreprises visées et de développement de produits financiers,
  - Appui à la descente en gamme des produits de la banque pour atteindre les entreprises intervenant dans le secteur rural.
- *Résultat A22- Le fonds de garantie du programme pour garantir les prêts octroyés par les institutions de crédit partenaires est opérationnel*

Activités indicatives :

- Mise à disposition de la SOFIGIB du fonds de garantie ;
- Définition des règles de fonctionnement du fonds de garanties par la SOFIGIB et les partenaires impliqués ;
- Octroi de garanties : Quotité de garantie : 70%, coefficient multiplicateur : 3 soit près de 3,8 milliards de garantie avec un fonds de départ de 750 millions; soit près de 128 projets garantis (garantie de 30 millions par projet).



## 7. MESURES SPECIFIQUES POUR ABORDER LES AUTRES ASPECTS

### 7.1. Aspects « femmes » et égalité hommes-femmes

La Composante a prévu des actions spécifiques au profit de ce groupe cible spécifique « femmes » :

- Aménagement et facilitation d'accès aux appuis « standards » de la Composante ;
- Appuis spécifiques pouvant être sollicités par les femmes ;
- Appuis « volontaristes » ou pro-actifs ;
- Octroi de garanties pour faciliter l'accès des entreprises dirigées par des femmes au crédit.
- Le plan d'action Genre étant finalisé au niveau national, la Composante s'appuiera sur ses recommandations pour identifier des actions spécifiques.

A chaque niveau de rapportage des activités, l'acteur concerné désagrègera les données afin de renseigner sur les évolutions genre constatées au fil du temps.

### 7.2. Aspects jeunes

Des actions spécifiques dans le même esprit que ci-dessus (femmes et égalité d'accès homme- femme) s'adresseront aux jeunes, pour prendre en compte leurs faiblesses et contraintes particulières.

Pour la problématique de la création d'entreprises. Il n'y a pas de réponses standards et « sûres ». Une seule chose est certaine, la création induit un appui financier à risque. La sous-composante « appui conseil » sera attentive aux appuis de ce type. La sous-composante financière du Programme n'a pas vocation à inciter les IF à supporter des risques trop élevés. Il ne pourra donc pas être demandé aux institutions de crédit de supporter le risque inhérent à la création d'entreprises avec l'instrument du crédit.

Pour cette raison notamment, la stratégie d'appui aux jeunes est identique à celle utilisée pour les appuis standards. Elle consiste à s'adapter au contexte et à rechercher la diversification des opportunités pour les bénéficiaires potentiels, plutôt que de confier la totalité des appuis conseils et la mise en œuvre à un seul des divers mécanismes existants (FAIJ, FAFPA, FASI, FAPE, fonds d'Etat pas à même de satisfaire la demande) ni même au Fonds pour les jeunes de Danida. Ils pourront être utilisés, dans le cadre des appels d'offres et à propositions, de même que les structures d'appui appartenant au secteur privé, dans leurs domaines, en fonction de leur pertinence, et de la qualité/transparence de leurs prestations.

### 7.3. Aspects environnementaux

L'aspect environnement est pris en compte dans la Composante par des appuis qui seront essentiellement de 2 types : i) Appuis non-financiers : Il est envisagé que les appuis puissent avoir une vision à plus long terme, ii) Appuis financier : la sous-composante d'appui conseil mettra en place un fonds « vert » de subvention qui permettra d'offrir des fonds à des entreprises qui voudront réaliser des investissements ayant des effets favorables sur l'environnement et/ou permettant de faire des économies d'énergie.

## 8. BUDGET

Les tableaux ci-dessous indiquent le budget de la Composante<sup>15</sup>, ainsi que le budget annuellement réparti.

### 8.1. Budget de la composante A

Le taux de conversion retenu est de 0.0114 DKK pour 1 FCFA

Budget par résultat	Total DKK	Total FCFA	%	Responsable
<b>Sous Composante A1 - Appui Conseil</b>				
Résultat A11- des appuis conseils sont fournis aux opérateurs économiques	32,0	2 810	21%	MEBF
Résultat A12- des appuis conseils sont fournis aux associations éligibles	9,1	800	6%	MEBF
Résultat A13- Le Fonds de subvention aux investissements verts et à rentabilité différé est opérationnel	19,4	1 700	13%	MEBF
Résultat A14- Les impacts des composantes d'appui au secteur privé dans les filières sont mesurés	1,5	130	1%	MEBF
Assistance technique A1	17,4	1 530	11%	ARD
<b>Sous-total</b>	<b>79,4</b>	<b>6 970</b>	<b>52%</b>	
<b>Sous Composante A2 - Appui Financier</b>				
Résultat A21- Les institutions de crédit partenaires constituent des portefeuilles de prêts pour financer les investissements et les besoins en fonds de roulement des opérateurs	57,0	5 000	37%	IF/ Banque retenue
Résultat A22- Le fonds de garantie du programme pour garantir les prêts octroyés par les institutions de crédit partenaires est opérationnel	8,6	750	6%	SOFIGIB
Assistance technique A2	7,2	630	5%	ARD
<b>Sous-total</b>	<b>72,8</b>	<b>6 380</b>	<b>48%</b>	
<b>Total Composante A</b>	<b>152,2</b>	<b>13 350</b>	<b>100%</b>	

<sup>15</sup> Les éléments plus détaillés du budget sont contenus dans l'annexe 1.

## 8.2. Budget annuel de la Composante

En DKK

Million de DKK	2013	2014	2015	2016	2017	2018	<i>Total</i>
	6 mois					6 mois	
<b>Composante A - Appui à l'entrepreneuriat et au secteur privé Agricole</b>	<b>41,3</b>	<b>52,2</b>	<b>20,8</b>	<b>17,9</b>	<b>11,7</b>	<b>8,0</b>	<b>152,2</b>
Sous Composante A1 - Appui Conseil	3,4	12,4	15,5	15,4	9,3	6,0	62,0
Sous Composante A2 - Appui Financier	32,8	32,8	-	-	-	-	65,6
Assistance technique A1	3,4	3,6	3,6	2,4	2,3	2,1	17,4
Assistance technique A2	1,7	3,4	1,7	0,2	0,2	-	7,2

En FCFA

Million de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018	<i>Total</i>
	6 mois					6 mois	
<b>Composante A - Appui à l'entrepreneuriat et au secteur privé Agricole</b>	<b>7,2</b>	<b>21,1</b>	<b>56,5</b>	<b>56,2</b>	<b>40,2</b>	<b>6,4</b>	<b>187,8</b>
Sous Composante A1 - Appui Conseil	0,9	2,3	2,9	2,9	1,7	0,7	11,4
Sous Composante A2 - Appui Financier	1,1	13,7	49,0	49,0	34,3	2,5	149,6
Assistance technique A1	0,9	1,5	1,0	0,6	0,5	0,6	5,1
Assistance technique A2	4,3	3,7	3,7	3,7	3,7	2,6	21,7

## 8.3. Contributions burkinabé/danoise

La coopération danoise s'engage à financer le budget des activités identifiées en lien avec les objectifs du programme tels que décrits ci-dessus (Cf. chapitre 6).

L'Etat burkinabé s'engage à faciliter la mise en œuvre de la composante. La contribution du gouvernement comprendra les frais liés à la participation de l'Administration à la mise en œuvre du PCESA (salaires, perdiem, frais de fonctionnement..). Il mettra à la disposition de l'expert en appui à la DGPER du MAH un bureau équipé (mobilier, climatisation, connexion internet).

La MEBF fournira les locaux et l'équipe nécessaire à la mise en œuvre ; notamment un coordonnateur de programme, un chargé d'opération, 5 conseillers en région, du personnel d'appui (comptable, secrétaire, chauffeur). Cette équipe sera financée dans un premier temps par la composante. Un plan de prise en charge progressive du personnel clé sera élaboré et mis en œuvre par la MEBF sur les 5 ans. La convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre l'Ambassade de Danemark et la MEBF précisera ces conditions ainsi que les conditions de mise à disposition des locaux (pour le personnel et les AT) et du personnel et de gestion financière.

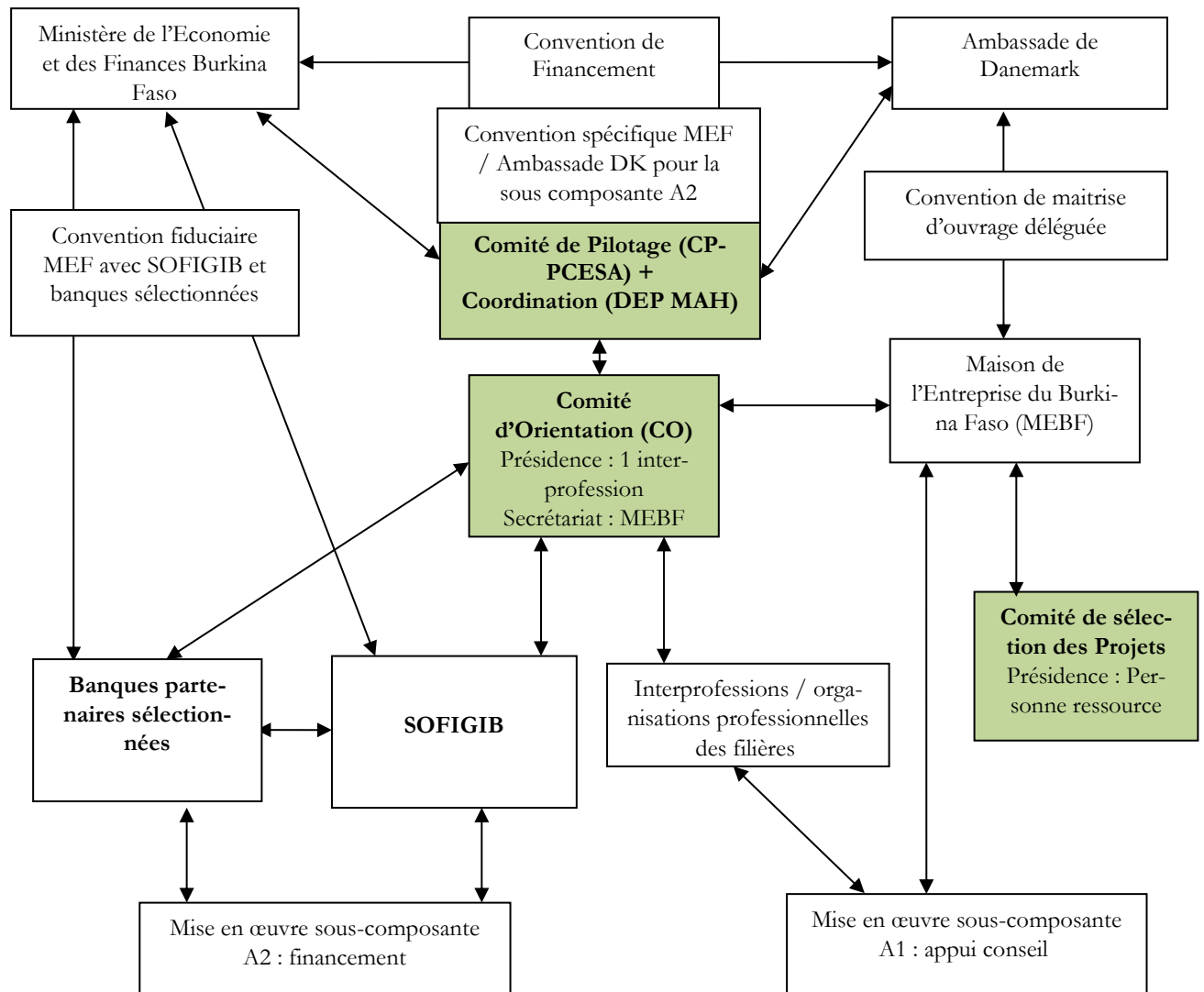
Les IF retenues et la SOFIGIB mettront en place leurs propres moyens humains et financiers pour atteindre les résultats prévus.

## 9. GESTION ET ORGANISATION

### 9.1. Structure de la gestion courante de la Composante

#### 9.1.1. Schéma général d'organisation

Relations de partenariat :  $\longleftrightarrow$



#### 9.1.2. Rôle du Gouvernement

La composante est sous la responsabilité du MEF qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Il associe notamment le MAH, le MRA et le MEDD. Le Gouvernement, à travers le MEF facilite la mise en œuvre de la composante.

#### 9.1.3. L'Ambassade de Danemark

Se référer au document de programme.

#### 9.1.4. Le pilotage de la Composante

- **Au niveau Programme PCESA.** Un comité de pilotage du PCESA (CP-PCESA) sera établi pour le pilotage du programme (voir le document de programme pour sa composition et la totalité de ses tâches). Pour les fonds d'appui conseil et le fonds « vert », le CP-PCESA n'approuvera que le manuel de procédures et l'enveloppe annuelle de financement que suivra la MEBF.

- **Au niveau Composante**

**Un Comité d'Orientation (CO)** de la Composante sera établi. Il détermine les orientations stratégiques de la Composante. Il est essentiellement composé des représentants des organisations professionnelles/interprofessions des filières retenues (dont une assume la présidence annuelle), un représentant des ministères (MAH, MRA, MEDD, Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA)), un représentant du Ministère de l'Économie et des Finance (MEF), un représentant de l'Ambassade de Danemark (ARD), un représentant de l'APBEF, un représentant de la société civile (plateforme ou une autre haute organisation), des personnes ressources (notamment les PTF). Le secrétariat est assuré par la MEBF.

Ce CO aura pour tâches essentielles suivantes :

- Définir les orientations stratégiques de la composante A ;
- Analyser les plans et budget annuels d'activités et donner son avis au CP-PCESA ;
- Analyser les rapports d'avancement de la Composante et donner son avis au CP-PCESA ;
- Analyser les rapports d'audit annuels et donner son avis au CP-PCESA ;
- Suivre et contrôler les réalisations physiques et les résultats escomptés de la composante A ;
- Assurer la synergie entre les 2 sous-composantes
- Faire des propositions d'utilisation des fonds non-alloués au CP-PCESA ;
- Prendre les décisions opérationnelles exigeant des réponses rapides (avant la tenue du CP-PCESA) et en rendre compte au CP-PCESA ;
- Valide le choix des membres du comité de sélection des projets.

Le CO se réunira deux fois dans l'année et à chaque fois que de besoin.

#### Au niveau de la sous composante A1 Appui conseil

**La MEBF** assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette sous-composante. Elle est l'organe de gestion au quotidien de la Composante et héberge l'Assistance Technique (AT). La convention de financement avec l'Ambassade de Danemark détaillera les tâches de la MEBF. A titre indicatif, elle assurera la gestion :

- Du dispositif d'appui conseil aux entreprises (incluant les coûts du dispositif AC de la MEBF) et son réseau de mise en œuvre (antenne régionale) ; afin de pérenniser ce dispositif, la MEBF fera des simulations de prise en charge progressive sur ces fonds propres et les appliquera. La MEBF peut faire appel à des prestataires sous traitant pour compléter son dispositif ;
- Du fonds d'appui conseil aux organisations professionnelles ;
- Du fonds de subvention aux investissements verts et à rentabilité différée ;

- D'une équipe d'AT chargée de la transmission de savoir faire à la MEBF (central et antenne) ; la MEBF supervise la bonne exécution du contrat de la firme chargée de mettre en place cette équipe : temps de présence, fourniture des rapports,...critères de succès à définir

Etant reconnu association d'utilité publique par l'Etat Burkinabè, la MEBF ne fournira pas de caution bancaire pour les sommes qu'elle gère pour le compte de l'ARD. Le manuel de procédures de la MEBF sera validé par le CO.

**Un comité de sélection des projets** éligibles aux fonds sera mis en place. Il sera composé de professionnels rémunérés pour la tâche. Les membres de ce comité de sélection de projet seront choisis pour leur professionnalisme, leur objectivité et indépendance. Le nombre de personnes composant ce comité pourra varier selon les spécificités des projets et leur nombre. C'est sur la base des décisions de ce comité (sanctionné par un PV) que la MEBF décaissera les fonds au profit des entreprises retenues.

**Les prestataires de services à la sous-composante appui conseil** seront sélectionnés sur le marché (sur la base de liste de prestataires intervenant dans les régions). Ces prestataires sont choisis par les entreprises pour conduire des missions bien définies. La MEBF et son dispositif d'appui-conseil appuie les entreprises dans le processus de sélection de ces prestataires.

#### Au niveau de la sous composante A2 Financement

**Les Institutions Financières** retenues mettront en œuvre les lignes de crédits rétrocédées par le MEF. Elles développeront en interne des compétences (moyens financiers et humains) pour proposer des produits de crédits adaptés aux entreprises intervenant dans le secteur Agricole. Elles géreront l'Assistance technique mise à leur disposition.

**La SOFIGIB** mettra en œuvre le fonds de garantie adapté aux entreprises intervenant dans le secteur Agricole. Elle gèrera l'Assistance technique mise à sa disposition.

#### **9.1.5. Assistance technique**

L'Assistance technique sera composée d'experts nationaux et internationaux, permanents, temporaires et/ ou périodiques. La transmission de savoir faire sera un critère d'évaluation de l'AT.

Pour la sous-composante A1 « Appui conseil », elle a pour tâche d'assister les différents organes de décision, la MEBF ainsi que les acteurs de mise en œuvre (dispositif d'appui, prestataires à la sous-composante, prestataires aux bénéficiaires, points d'information) à mettre en œuvre les activités de la Composante. Les points de renforcement de compétences par l'AT se situent essentiellement en terme de : i) secteur privé Agricole, ii) fonds vert, iii) pôle de compétitivité et clusters, iv) projet intégrateur et partenariat privé – privé (entre entreprises dans une même chaîne de valeur), v) dialogue secteur public et secteur privé, vi) cadre réglementaire pour secteur public et privé, vii) suivi et évaluation. Les assistants techniques seront intégrés au sein des équipes de la MEBF.

Pour la sous-composante A2 « financement », l'AT appuiera les IF retenues dans la descente en gamme de leur produit de crédit pour atteindre les entreprises intervenant dans le secteur Agricole et les filières. L'AT appuiera également la SOFIGIB dans le développement d'un fonds de garantie adapté aux entreprises du secteur Agricoles. La mise en place de cette assistance technique pourra faire l'objet d'une coopération déléguée avec un PTF spécialisé

dans ce domaine tel que la SFI (Société Financière Internationale). Un tel PTF spécialisé possède les ressources humaines compétentes pour maîtriser ce sujet ; il est plus difficile pour la coopération danoise d'avoir des ressources maîtrisant ces domaines et francophone. La partie nationale sera fortement associée au processus de recrutement de l'AT.

Pour accompagner la partie nationale dans la mise en œuvre de la composante, 2 contrats d'assistance technique sont prévus et présentés dans le tableau ci-dessous :

Sous-composante	Profil	Durée	Lieu d'affectation	Justification	Type de recrutement
<u>Sous-composante A.1 -Appui conseil</u>	1 Expert international planification/gestion / secteur privé ; Fonds vert	3 ans (+ 2 ans renouvelables)	MEBF	Appui processus appui conseil, secteur privé, fonds vert ; Evaluation au bout de 3 ans pour la poursuite des 2 années restantes ou non	Un appel d'offre international : 1 contrat
	1 Expert international appui interprofession	2 ans	MEBF	Appui interprofession et dialogue secteur public - privé	
	1 Expert international cadre réglementaire	2 ans	DGPER	Appui cadre réglementaire pour le secteur public et privé	
	1 expert national secteur privé	3 ans (+ 2 ans renouvelables)	MEBF	Appui secteur privé Agricole	
	1 expert national en suivi & évaluation	3 ans (+ 2 ans renouvelables)	MEBF	Appui dispositif suivi évaluation	
	AT Court terme nationale en Norme	10 H/Mois	MEBF	Selon besoin	
	AT Court terme Ponctuelle	10 H/Mois	MEBF	Selon besoin	
<u>Sous-composante A.2 - Financement</u>	<i>Institutions Financières</i>				
1 expert international Banque	2 ans	IF 1	Appui à l'adaptation des produits de crédits (descente en gamme)	Un appel d'offre international : 1 contrat	
1 expert international Banque	2 ans	IF 2	Appui à l'adaptation des produits de crédits (descente en gamme)		
AT Courte durée	5 H/Mois	Selon besoin	Selon besoin		
<i>SOFIGIB</i>					
AT Courte durée	5 H/Mois	Selon besoin	Selon besoin		

L'assistance technique est recrutée sur appel d'offres international.

## 9.2. Procédures formelles de prise de décision conjointe par les partenaires

Les prises de décision conjointe par les partenaires pourront se faire à différents niveaux : i) la concertation bilatérale dano-burkinabè, ii) le groupe thématique Secteur Privé et Secteur Rural, iii) CP-PCESA, iv) CO.

## 9.3. Principales procédures administratives

### 9.3.1. Principales procédures administratives

En début du processus, et en sus de la convention globale entre l'Ambassade du Danemark (ARD) et le Ministre de l'Economie et des Finances du Burkina Faso, les conventions suivantes seront établies et signées entre :

- L'ARD et la MEBF pour la maîtrise d'ouvrage déléguée de la sous-composante A1 ;
- L'ARD et le MEF pour la mise en œuvre de la sous-composante A2 ;
- Le MEF et les IF retenues et la SOFIGIB pour la rétrocession des lignes de crédits et du fonds de garantie ;

Pour la sous composante A1, les procédures de gestion administratives et de prises de décision courantes seront définies dans un manuel de procédures que rédigera la MEBF. Il sera nécessaire de distinguer les manuels suivants :

- Le manuel relatif à la gestion du fonds d'appui conseil,
- Le manuel relatif à la gestion du fonds « vert »,
- Le manuel relatif aux procédures administratives et financières de la MEBF.

Ces manuels devront recevoir l'approbation du CO et de l'ARD (non objection) pour leur entrée en vigueur.

### 9.3.2. La planification de la Composante

*Pour la composante A1*, la MEBF établit les plans et budgets annuels et les fait valider par le CO.

*Pour la composante A2*, les IF retenues et la SOFIGIB établissent leurs plans et budgets annuels et les transmettent à la MEBF pour centralisation.

## 9.4. Procédures de prise de décision et d'approbation

La révision ou l'ajustement du programme se fera en tenant compte :

- Des conventions signées entre l'ARD et les parties Burkinabè,
- Des directives de Danida en la matière.

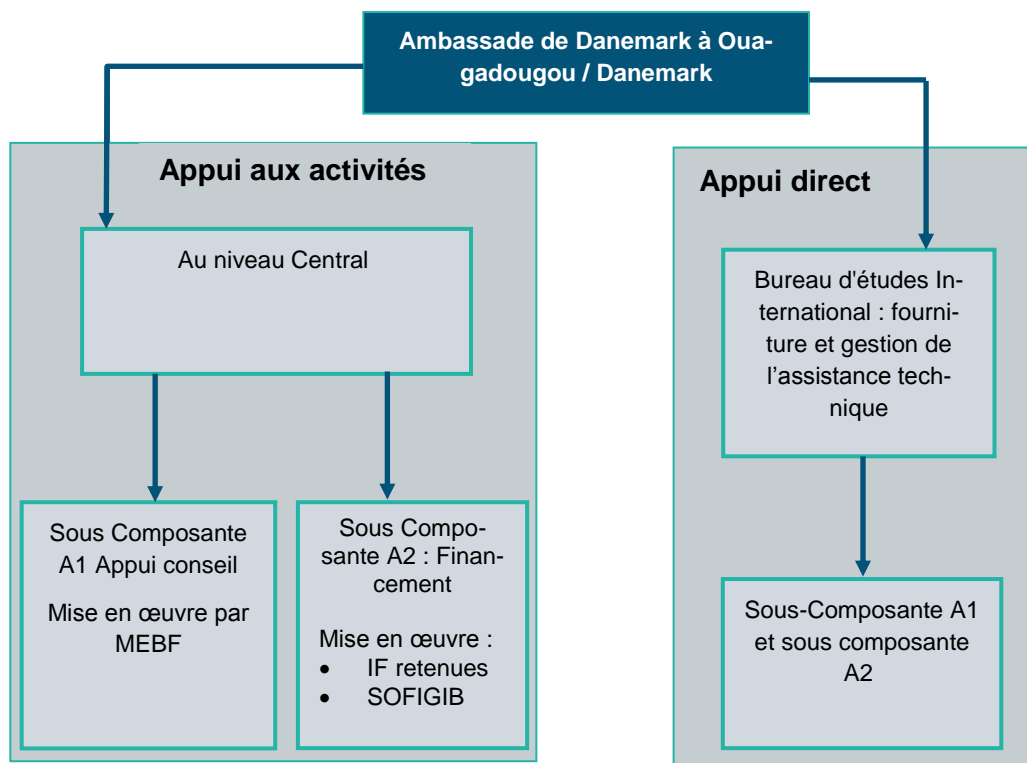


## 10. GESTION FINANCIERE ET ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

### 10.1. Dispositions particulières à la Composante

La gestion financière de la Composante se conformera aux lignes directrices de Danida dans ce domaine et aux procédures burkinabés en vigueur conformément à la convention qui sera signée entre les deux partenaires.

Deux modalités de financement seront mises en œuvre dans le cadre du PCESA : l'appui aux activités et l'appui direct.



### 10.2. Budgétisation

La MEBF est responsable de la coordination du processus de budgétisation des entités impliqués dans la mise en œuvre de la composante (MEBF, organisation professionnelles, IF, SOFIGIB). Pour les IF et la SOFIGIB, les programmations seront très réduites car elles se limiteront à la prévision de l'assistance technique. Les budgets ainsi élaborés sur la base des activités programmées et de résultats précis attendus, seront présentés par la MEBF au CO puis au CP-PCESA pour approbation.

#### 10.2.1. Enveloppe globale

L'enveloppe globale de la composante a été fixée par le Gouvernement du Danemark pour une période de 5 ans. Les réaménagements budgétaires au niveau de la composante doivent être proposés par la MEBF puis soumis au CO pour approbation. Les réaménagements éventuels de lignes budgétaires à l'intérieur d'une composante peuvent être approuvés par l'ARD jusqu'à hauteur de 10% du budget annuel<sup>16</sup>.

<sup>16</sup> Conformément au Guidelines Danida

Au-delà, toute proposition d'aménagement budgétaire doit être validée par le siège de Danida à Copenhague.

Les fonds non alloués peuvent être utilisés pour des nouvelles activités. Comme règle principale, les nouvelles activités doivent s'inscrire dans la composante existante.

### 10.2.2. Enveloppe annuelle

Les ressources mises à disposition du Burkina Faso par le biais de l'appui danois sont budgétisées annuellement comme recettes dans la loi de finances. L'enveloppe sera déterminée annuellement et sera basée sur plusieurs facteurs : (i) le programme et budget annuel présenté par la MEBF, (ii) la performance observée au niveau de la mise en œuvre de la composante (iii) le besoin de financement de la composante et (iv) la contrainte du volume des ressources disponibles en provenance du Royaume de Danemark.

Par ailleurs, l'allocation de l'enveloppe annuelle sera sujette aux recommandations des audits antérieurs et à leur niveau d'application. L'enveloppe annuelle pour l'année N sera communiquée au Gouvernement du Burkina Faso (ministère des finances et MEBF) au plus tard au mois d'avril de l'année précédente (N-1) afin que le gouvernement puisse inclure ce financement dans son cadrage et dans la préparation des enveloppes sectorielles du CDMT/DPPD.

## 10.3. Gestion des flux financiers

### 10.3.1. Versement des fonds

Pour la sous-composante A1, les appels de fonds (semestriels) préparés par la MEBF et adressés à l'ARD seront conformes à la programmation et au budget approuvés par le CP-PCESA. La MEBF informera la DDP/MEF des demandes de fonds transmises et des fonds reçus de la part de l'ARD.

Pour les IF et la SOFIGIB, les appels de fonds seront limités (1 à 2 par institution selon leur plan de décaissement) et seront conformes aux conventions fiduciaires signées entre ces institutions et le MEF.

Le transfert de fonds est effectué si les conditions suivantes sont réunies :

- Les sommes versées précédemment ont été dépensées conformément à l'accord ;
- La disponibilité des rapports financiers satisfaisants couvrant la période précédente ;
- L'existence d'un plan de travail et d'un budget conformes à ceux approuvés par le CP-PCESA pour la période correspondante
- Le relevé du compte (bancaire ou Trésor public) de la période est joint à la demande transfert de fonds.

Les appels de fonds sont formulés suivant un format standard du Burkina Faso ou à défaut de Danida (voir Aid Management Guidelines) et adressés à l'Ambassade de Danemark. Cette demande est accompagnée d'un rapport financier sommaire présentant :

- le total des sommes reçues depuis le début du programme ;
- le total des dépenses, y inclus les engagements de dépenses jusqu'à la fin de la période, présentés selon les lignes du budget approuvé ;
- le solde disponible calculé par différence entre le total des sommes reçues et le total des dépenses décaissées et des engagements restant sur la période ;

- le budget de la période de référence présenté selon les lignes du budget approuvé ;
- les besoins calculés par différence entre le budget de la période de référence et le solde disponible.

L'Ambassade de Danemark transmettra une copie de l'ordre de virement à la MEBF et aux IF et à la SOFIGIB. Chaque bénéficiaire des fonds transmet une lettre d'accusé de réception des fonds intégrant un relevé bancaire attestant l'effectivité du virement.

### 10.3.2. Exécution du budget

L'ARD virera les fonds :

- Pour la MEBF (semestriellement) :
  - Pour le fonds d'appui conseil : dans un compte bancaire spécifique géré en double signature (Secrétaire Général et DAF de la MEBF),
  - Pour le fonds « vert » : dans un compte bancaire spécifique géré en double signature (Secrétaire Général et DAF de la MEBF),
  - Pour le fonctionnement de la MEBF, dans le compte courant de la MEBF
- Pour les IF, dans le compte de l'IF retenues (une fois),
- Pour la SOFIGIB, dans le compte de la SOFIGIB (une fois).

Le tableau ci-dessous résume cela.

Sous composante	Administrateur des crédits	Ordonnateur	Contrôle	Payeur	Autres contrôles
<b>Application des procédures de la dépense publique de l'Etat</b>					
A1 Appui conseil	MEBF	Président ou SG par délégation sur la base des PV du comité de sélection des projets	Contrôle interne	Double signature : SG et DAF MEBF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inspection MEF</li> <li>• Audit PCESA</li> </ul>
A2 Financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IF</li> <li>• SOFIGIB</li> </ul>	Directeur Général	Contrôle interne	Selon procédure interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Audit PCESA</li> </ul>

La MEBF est responsable de la consolidation de la comptabilité et de la présentation des rapports financiers à l'ARD.

Le suivi du budget de la composante est effectué par la MEBF. Les rapports financiers de suivi seront les rapports d'exécution des budgets (voir contenus des rapports plus haut).

### 10.4. Acquisitions des biens et services

Les acquisitions des biens et services suivent les procédures normales de passation de marchés décrites dans les manuels des institutions (MEBF).

L'assistance technique sera recrutée par Danida en collaboration avec les différentes instances concernées. En conformité avec le manuel de procédures de la Composante, elle participera aux différentes commissions de sélection de prestataires. Elle y jouera un rôle de

veille de la prise en compte des procédures nationales de passation des marchés et du manuel de procédures de la Composante.

Des audits à posteriori des marchés attribués pourront être effectués à la demande du CP-PCESA ou de l'Ambassade du Danemark. Par ailleurs, des audits du type *Value for Money* qui combinent un audit financier avec un audit technique sera réalisé annuellement sur un nombre limité de marchés.

#### **10.5. Audits**

Les audits seront initiés par le CP-PCESA selon les lignes directrices de Danida. Les audits comprendront un audit de l'exercice de l'année et inclura également le contrôle et la validation des investissements réalisés. Les audits devront être conduits pendant le premier trimestre de l'année N+1 auditée. Les rapports d'audit annuels devront être livrés un mois après la fin de l'audit. Les audits mettront l'accent sur les résultats prévus / fournis et le respect des procédures. Les auditeurs se baseront sur les documents comptables de la MEBF.

## 11. SUIVI, ELABORATION DE RAPPORTS, REVUES ET EVALUATIONS

### 11.1. Le système de suivi-évaluation

Le suivi de la Composante se situe à deux niveaux principaux :

- a) *Le suivi de l'exécution des activités* : la MEBF suivra régulièrement l'exécution des activités planifiées annuellement, ainsi que l'exécution du budget annuel. Ce suivi exigera un dispositif suffisamment élaboré pour que l'information soit collectée à temps depuis les différents niveaux d'acteurs de la composante (structures d'appui, IF, prestataires de services, etc.).
- b) *Le suivi des effets, résultats et impacts* : la progression vers l'objectif immédiat ainsi que les résultats y concourant seront suivis semestriellement et annuellement (rapports d'activités, rapports d'études, etc.) pour renseigner les indicateurs d'effets et impacts définis, de manière à mesurer l'atteinte progressive des résultats attendus.

Un manuel de suivi – évaluation sera élaboré et validé par le CO dès le démarrage du programme.

### 11.2. Indicateurs de suivi des objectifs et des résultats

Le cadre logique de la composante est développé en annexe.

Les indicateurs de la Composante sont de deux types :

- Des indicateurs d'activités et de résultats, de mesure d'efficience et d'efficacité du mécanisme.
- Des indicateurs d'impact contribuant aux indicateurs nationaux. Ils seront finalisés lors de la phase de démarrage pour correspondre de manière réaliste à l'état d'avancement du système de suivi évaluation du PNSR, afin d'être cohérents avec les indicateurs de la SCADD et déterminer des valeurs cibles cohérentes avec les valeurs références à choisir. Certains seront spécifiques en fonction de la filière considérée, pour tenir compte des politiques sectorielles nationales.

En l'absence d'indicateurs et de valeurs opérationnelles à ce niveau, la Composante saisira des indicateurs d'impact de croissance, de productivité et d'impact sur la pauvreté, par le biais du mécanisme décrit au paragraphe précédent.

Ces indicateurs et leurs valeurs-cibles figurent dans le Cadre Logique présenté en annexe 1.

### 11.3. Rapports

#### 11.3.1. Rapport de démarrage

Il est établi en fin de période de démarrage (décembre 2013) par la MEBF avec l'appui de l'assistance technique. Ce rapport sera soumis au CO et au CP-PCESA. Il contiendra :

- Les éléments d'état des lieux, le programme annuel d'activités bâti à partir de la programmation globale sur la phase,
- Les manuels de procédures des fonds,
- Un planning prévisionnel d'activités et de décaissement jusqu'à la fin du programme,
- Le budget annuel,
- Des éléments de stratégie d'intervention,

- La description des responsabilités des différents acteurs de la sous-composante « appui conseil»,
- Les éléments sur l'avancement de la sous-composante financière, notamment les IF sélectionnées, le processus de leur contractualisation, les plans d'actions et les appuis techniques convenus avec elles.

Enfin, le format des rapports périodiques devra être défini et annexé à ce rapport.

### 11.3.2. Rapports périodiques

Le format des rapports périodiques sera déterminé durant les premiers mois mais devra se conformer aux procédures nationales et aux lignes directrices de Danida.

Le tableau ci-dessous récapitule les responsabilités pour la production des rapports.

Sous composante	Responsable résultat	Responsable production et rapport d'avancement	Responsable production rapport financier
Composante A	MEF	MEBF	MEBF
A1 : Appui Conseil	MEBF	MEBF	MEBF
A2 : Financement	IF	IF	IF
	SOFIGIB	SOFIGIB	SOFIGIB

Pour les IF et la SOFIGIB, les rapports seront élaborés de façon à tenir compte de la confidentialité des données.

#### a) Les rapports semestriels

La MEBF compilera et complétera ces rapports, afin de produire les rapports semestriels de la Composante, transmis au CO et au CP-PCESA.

Ces rapports présenteront les réalisations par rapport aux prévisions ainsi que les explications des écarts. Des rapports financiers seront toutefois soumis tous les trois mois aux membres du CO.

#### b) Les rapports annuels

A la fin de chaque année, la MEBF élaborera un rapport annuel comprenant :

- Une analyse des résultats par rapport aux estimations de la description de la composante et des buts fixés pour l'année en question, y compris une explication des problèmes rencontrés et des mesures prises pour les résoudre ;
- Un compte rendu sur les indicateurs de la composante ;
- Une analyse de lien entre les résultats et les dépenses ;
- Le détail des modifications et ajustements de la composante soumis pour approbation des autorités compétentes, y compris les réaménagements budgétaires ;
- Le rapport financier pour l'année en question.

Ce rapport sera soumis au CO pour approbation. Le rapport annuel remplace le deuxième rapport semestriel.

### 11.3.3. Rapport final de la Composante

Il est rédigé par la MEBF sur la base de l'ensemble des rapports et des études réalisées (études marketing, études d'impact, notamment, le cas échéant). Il se concentrera sur les réalisations en fonction des indicateurs du cadre logique et sur la capitalisation des acquis.

### 11.4. Revues annuelles et évaluation à mi-parcours de la Composante

#### 11.4.1. Revues annuelles

Les "revues annuelles" de la mise en œuvre de la Composante portent sur les activités et le budget programmés. Elles se basent sur le rapport d'avancement annuel et les rapports financiers. Le principe d'une revue et d'une évaluation conjointe régulière du secteur pourra être retenu. Il pourra être décidé (par Danida et le CP) d'utiliser prioritairement cet instrument dans le cadre du dispositif de supervision / revue de la Composante.

#### 11.4.2. Chronogramme

Les principales évaluations sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Commentaires
<b>Réunions</b>							
Comité de Pilotage (CP-PCESA)	x	x x	x x	x x	x x	x	2 fois par an
Comité Orientation (CO)	x	x x	x x	x x	x x	x	2 fois par an
<b>Rapports</b>							
Rapport de démarrage	x						Décembre 2013
Rapport d'avancement		x	x	x	x	x	Semestriel
Rapport d'avancement		x	x	x	x	x	Annuel
Rapport financiers		xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	Trimestriels
<b>Revue et évaluations</b>							
Revue de démarrage		x					Janvier 2014
Revue conjointe annuelle		x	x	x	x	x	1 fois par an
Évaluation à mi-parcours				x			1 fois
Évaluation finale						x	1 fois
Préparation de la phase suivante					x		Dès 2017
<b>Audits</b>							
Audits financier		x	x	x	x	x	1 fois par an
Audit value for money		x	x	x	x	x	1 fois par an

### 11.5. Stratégie de sortie

La stratégie de sortie repose sur deux axes principaux :

- Rendre « naturel » le besoin d'appui-conseils par les bénéficiaires à des conditions de marché ;
- Favoriser la création des conditions de pérennité des structures d'appui et des prestataires (capacités techniques et financières, flexibilité et adaptabilité).

Les lignes de crédit accordées aux banques et IMF seront remboursables ; ces fonds reviendront au Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso (le seul habilité à les récupérer), avec lequel Danida pourra conclure une convention sur la « deuxième utilisation » des fonds. De même, l'accord entre le MEF et la SOFIGIB prévoira que le fonds de garantie restera à la disposition de la SOFIGIB aussi longtemps que celle-ci existera et pour la même utilisation.

La quasi-totalité de l'expertise à recruter pour la gestion et la mise en œuvre de cette Composante est développée au sein de structures privées existantes au niveau national. Elles resteront opérationnelles au-delà du PCESA.



## 12. HYPOTHESES ET RISQUES CLES

### 12.1. Hypothèses

Les principales hypothèses faites sont :

- Le Gouvernement poursuit ses efforts d'amélioration des conditions cadres du secteur privé, sans lesquelles la situation n'a ni raison ni possibilité de changer,
- Le Gouvernement et ses structures opérationnelles acceptent et facilitent le renforcement des structures d'appui privées et des prestataires de services,
- Les Autorités sont prêtes à répondre au dialogue que les associations dans les filières voudront instaurer pour réduire les contraintes ou pour participer aux décisions,
- Un nombre significatif d'entrepreneurs (informels et formels) des filières sont prêts à prendre des risques pour développer et améliorer leurs activités.
- Il existe de la part des institutions financières du Burkina Faso un intérêt suffisant pour élargir leur offre à des segments d'entrepreneurs qui sont encore mal desservis,
- Les IF pressenties (SOFIGIB, banques) acceptent les conditions de financement et les autres clauses des contrats qui leurs seront proposés.
- Un environnement de concurrence réduite mais non déloyale est créé, pour que des structures d'appui privées et des prestataires de services (à but lucratif ou non lucratif) de tailles et compétences diversifiées, puissent se développer et durer.
- Les conditions de risque et de visibilité de l'économie évoluent favorablement, de manière à ce que (progressivement) de plus en plus d'opérateurs privés de l'agrobusiness, puissent adopter progressivement un comportement « économique moderne ».

### 12.2. Risques majeurs

Les risques majeurs (et leurs mesures d'atténuation) pouvant hypothéquer l'atteinte des résultats de cette Composante sont consignés dans le tableau suivant :

Risques	Mesures d'atténuation
<b>Sous-composante appui conseil</b>	
Blocage des opérateurs aval: production primaire de qualité insuffisante	- Le maillon amont est appuyé par d'autres coopérations et ouverture au niveau de la composante
La non réceptivité de la démarche « appuis aux privés confiés au privé » par les Ministères.	- Dialogue durant le processus de formulation; contacts réguliers ensuite, notamment au sein des organes de pilotage (CP) et d'orientation (CO)
Blocage ou désintérêt des ministères techniques liés à la tutelle du programme	- Poursuite du dialogue au cours de la finalisation du document de programme
La multiplicité des appuis contractualisés dans le cadre de la sous-composante et mauvaise coordination	- Assistance technique - Bonne définition des axes et types d'appuis à fournir et dans les modalités de gestion de ces appuis
Manque de compétence professionnelle (technique et technologique) des opérateurs économiques	- un collectif de PTF prépare un appui sectoriel dans ce sens : voir la possibilité de concertation avec cet appui
Le niveau insuffisant de compétences des structures d'appui (faible volume et diversification de produits à offrir) prestataires de service et l'absence de proximité des prestataires des cibles rurales visées par la	- Les appuis demandés, faisant appel à des prestataires ne seront retenus que dans la mesure de la qualité des appuis - Des formations/ information régulières de ces prestataires renforcement leur capacité - Appuis aux IF pour développer, diversifier et adapter les

Risques	Mesures d'atténuation
sous-composante.	produits à offrir
Faible intérêt des opérateurs à sortir d'une approche traditionnelle, de l'informel, et à grandir	- Information sur les avantages et inconvénients des différentes situations ; leçons d'expériences via l'appui-conseil
Faible demande initiale pour les appuis conseils	- Sensibilisations / information de la MOD et des prestataires
Difficultés à accéder aux appuis pour les plus petits opérateurs économiques	- Les « points d'information », proches physiquement - Regroupement des appuis et adaptation des produits
Limitation de l'impact par la taille moyenne des opérateurs économiques	- Regroupement des appuis et adaptation des produits
Les femmes et les jeunes sont /se sentent souvent exclus, des dispositifs d'appui	- Mesures spécifiques
<b>Appui au financement des investissements des opérateurs privés</b>	
Nombre important de programmes avec volets financiers subventionnés (dons, taux très concessionnels)	- Mise à disposition d'un fonds de bonification des taux ; - Mise en relation durable des opérateurs économiques avec les IF
Risque crédit accentué (concentration) si la Composante est restreinte à 4 (5) régions et 4 (5) filières.	- Mesures d'atténuation de la concentration du risque crédit en privilégiant des entreprises dont le chiffre d'affaire proviendra d'activités multiples - Prise en compte de ce que le concept filière ne peut être géographiquement limité - Ouverture progressive du Programme à d'autres régions et filières - Privilégier l'ouverture sur le pays pour mieux intéresser les IF et étendre les effets/impacts de leurs efforts
Risque de goulots d'étranglement au sein des IF très sollicitées par les PTF ; Risque de « surenchère » des PTF pour capter leur intérêt et mobiliser leurs ressources  En particulier, risque d'une « surcharge » de la SOFIGIB, à laquelle la Banque Mondiale et l'Union Européenne prévoient d'apporter une assistance technique (cf. détails en annexe 18).	- Choix judicieux d'institutions financières partenaires ; - Mise en place de termes motivants de la coopération avec elles; - Approche responsabilisant les IF : Respect de leur autonomie en termes de fixation des conditions et de décision d'octroi ; - Transfert de savoir-faire au profit des institutions financières assez important. - Le risque d'une « surcharge » de la SOFIGIB devrait être amoindri dans le cadre d'une concertation entre la Coopération danoise et ces deux autres PTF.
Défaillance d'une IF ou non-respect des clauses concernant l'utilisation des ressources financières par une IF	- Missions de « due diligence » et suivi des performances financières des IF - Clauses permettant de réduire l'exposition de l'Etat du Burkina Faso en cas de signes de défaillance. - Clauses des contrats prévoyant des mesures incitatives et des pénalités - Appui technique aux IF pour améliorer leur gestion des risques
Le système de suivi évaluation du PNSR et ses indicateurs ne sont pas prêts ou renseignés	- Système de suivi évaluation reste aussi ouverte que possible. - Le financement d'une étude statistique de valeurs de références et atteintes est prévu

## 13. ANNEXES

### 13.1. Annexe 1 - Budgets détaillés

Ces budgets sont indicatifs, étant donné que des écarts du budget global peuvent être constatés en raison des conversions de FCFA en DKK.

#### 13.1.1. Budget de la composante A – par résultat et par activité (indicatif)

Budget par résultat	Hypothèses	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total FCFA	Total en 000 000 FCFA	%	Responsable
<b>Sous Composante A1 - Appui Conseil</b>								
Résultat A11- des appuis conseils sont fournis aux opérateurs économiques					<b>2 800 000 000</b>		20%	MEBF
<b>Fonctionnement MEBF</b>					<b>810 000 000</b>		5,8%	<b>Fonctionnement MEBF</b>
A111- Dispositif d'appui conseil de la MEBF	1 coordonateur+ 1 chargé d'opération S&E + 5 conseillers en région + personnel d'appui	Dispositif/an	1	535 000 000	535 000 000	535	3,8%	
A112- Logistique du dispositif	Véhicule, motos, équipement	Dispositif	1	80 000 000	80 000 000	80	0,6%	
A113- Frais Généraux de fonctionnement	Carburant, assurance, consommables	Dispositif	1	108 000 000	108 000 000	108	0,8%	
A114- Visibilité	Publications, communication, presse	Dispositif	1	72 000 000	72 000 000	72	0,5%	
A115- Audit vérification	Audit, suivi	Dispositif	1	15 000 000	15 000 000	15	0,1%	
<b>A116- Fonds d'appui conseil</b>		Fonds	1	1 990 000 000	<b>1 990 000 000</b>		14%	<b>Fonds d'appui conseil</b>
* Fonds pour TPE	490 TPE à 1 Million d'appui par entreprise	Fonds	1	490 000 000	490 000 000	490	4%	
* Fonds pour PME/PMI	150 PME/PMI : 6 PME/ région/ an; 10 millions par PME	Fonds	1	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500	11%	
Résultat A12- des appuis conseils sont fournis aux associations éligibles					<b>800 000 000</b>		6%	MEBF
A121- AC aux Principales interprofessions	Appui institutionnel : 7 OP, 10 millions par an	Fonds	1	350 000 000	350 000 000	350	3%	MEBF
A122- Appui au développement de services aux membres des OP	Appui au développement de services d'appui aux membres d'OP; à la demande	Fonds	1	450 000 000	450 000 000	450	3%	MEBF
Résultat A13- Le Fonds de subvention aux investissements verts et à rentabilité différé est opérationnel	Fonds d'appui à la demande	Fonds	1	1 704 000 000	<b>1 704 000 000</b>	1 704	12%	MEBF
Résultat A14- Les impacts des composantes d'appui au secteur privé dans les filières sont mesurés	Dispositif de suivi d'impact : étude, suivi	Dispositif	1	131 000 000	<b>131 000 000</b>	131	1%	MEBF
Assistance technique A1						1 522	11%	ARD
<b>Sous-total</b>						<b>6 957</b>	50%	

Budget par résultat	Hypothèses	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total FCFA	Total en 000 000 FCFA	%	Responsable
<b>Sous Composante A2 - Appui Financier</b>								
Résultat A21- Les institutions de crédit partenaires constituent des portefeuilles de prêts pour financer les investissements et les besoins en fonds de roulement des opérateurs	Une ligne de crédit affectée à 2 banques sélectionnées; financement de 100 projets d'un montant de crédit moyen de 50 millions	Ligne de crédit	2	2 500 000 000	<b>5 000 000 000</b>	5 000	36%	IFP/ Banque retenue
Résultat A22- Le fonds de garantie du programme pour garantir les prêts octroyés par les institutions de crédit partenaires est opérationnel	Quotité de garantie : 70%, coefficient multiplicateur : 3 soit près de 3,8 milliards de garantie avec un fonds de départ de 750 millions; soit près de 128 projets garantis (garantie de 30 millions par projet)	Fonds de garantie	1	750 000 000	<b>750 000 000</b>	750	5%	SOFIGIB
Assistance technique A2						635	5%	ARD
<b>Sous-total</b>						<b>6 385</b>	<b>46%</b>	
<b>Total Composante A</b>						<b>13 342</b>	<b>100%</b>	

## Détail budget MEBF

Budget Dépenses	Toutes les années (2013-2018)				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Arrondi
	Unité	# d'unités	Coût unitaire (en FCFA)	Coûts (en FCFA)	Coûts (en FCFA)	Coûts (en FCFA)	Coûts (en FCFA)	Coûts (en FCFA)	Coûts (en FCFA)	
<b>1. Equipement, matériel et mobilier de bureau</b>										
1.1. Achat ou location de véhicules										
1.1.1 Véhicule de liaison	Unité	1	8 000 000	8 000 000	8 000 000					
1.1.2 Véhicule tout terrain	Unité	2	15 000 000	30 000 000	15 000 000		15 000 000			
1.1.3 Moto	Unité	5	900 000	4 500 000	4 500 000					
1.2. Achat de matériel informatique				0	0					
1.2.1 Ordinateur	Unité	9	900 000	8 100 000	8 100 000					
1.2.2 Licences (Windows, Office, antivirus,)	Unité	9	500 000	4 500 000	4 500 000					
1.2.3 Imprimante	Unité	9	350 000	3 150 000	3 150 000					
1.2.4 Scanner	Unité	6	400 000	2 400 000	2 400 000					
1.2.5 Photocopieur	Unité	6	1 000 000	6 000 000	6 000 000					
1.2.6 Vidéoprojecteur	Unité	6	400 000	2 400 000	2 400 000					
1.3. Mobilier de bureau (bureau, fauteuil, chaises visiteurs, armoire)	Bureau complet	9	900 000	8 100 000	8 100 000					
1.4 Autres : petits matériels de bureau	1 x Forfait annuel	5	500 000	2 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	
<b>Sous-total Equipement, matériel et mobilier de bureau</b>				<b>79 650 000</b>	<b>62 650 000</b>	<b>500 000</b>	<b>15 500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>80 000 000</b>
<b>2. Frais généraux de fonctionnement</b>										
2.1. Assurance et entretien du matériel roulant	Forfait annuel	5	3 100 000	15 500 000	2 500 000	2 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	
2.2. Carburant (fonctionnement et missions)	Forfait	60	650 000	39 000 000	7 800 000	7 800 000	7 800 000	7 800 000	7 800 000	
2.3. Consommables - Fournitures de bureau	Forfait	5	1 150 000	5 750 000	1 150 000	1 150 000	1 150 000	1 150 000	1 150 000	
2.4. Location de bureaux au siège dans les antennes régionales	Forfait mensuel	60	700 000	42 000 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	
2.5. Frais financiers	Forfait annuel	5	250 000	1 250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	
2.6. Autres services (tél/fax, électricité, maintenance)	Forfait	5	1 000 000	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	
<b>Sous-total - Frais généraux de fonction-</b>				<b>108 500 000</b>	<b>21 100 000</b>	<b>21 100 000</b>	<b>22 100 000</b>	<b>22 100 000</b>	<b>22 100 000</b>	<b>108 000 000</b>

Budget Dépenses	Toutes les années (2013-2018)				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Arrondi
	Unité	# d'unités	Coût unitaire (en FCFA)	Coûts (en FCFA)	Coûts (en FCFA)	Coûts (en FCFA)	Coûts (en FCFA)	Coûts (en FCFA)	Coûts (en FCFA)	
<i>nement</i>										
<b>3. Autres coûts, services</b>										
3.1. Publications de documents (guides, manuels, ...)	Forfait	1	5 000 000	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	<b>72 000 000</b>
3.2. Etudes, recherche	Unité	7	5 000 000	35 000 000	15 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000		
3.3. Ateliers de validation des études	Unité	7	975 000	6 825 000	2 925 000	1 950 000	975 000	975 000		
3.4. Actions de visibilité (communiqués, insertion presse, etc.)	Forfait	1	25 000 000	25 000 000	7 500 000	7 500 000	5 000 000	2 500 000	2 500 000	
3.5. Coûts de vérification/Audit	Unité	10	1 500 000	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	<b>15 000 000</b>
3.6. Autres				0						0
<b>Sous-total - autres coûts, services</b>				<b>86 825 000</b>	<b>29 425 000</b>	<b>23 450 000</b>	<b>14 975 000</b>	<b>12 475 000</b>	<b>6 500 000</b>	
<b>4. Management de la composante A1 du PCMER</b>										
5.1 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts correspondants) + Renforcement des capacités du personnel du PCMER	MOIS	60	8 202 667	492 160 000	98 432 000	98 432 000	98 432 000	98 432 000	98 432 000	
5.2. Frais de tenue des comités de sélection	Unité	48	500 000	24 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000		
5.3. Autre (frais de missions du siège dans les régions)	5 nuitées par mois	240	80 000	19 200 000	4 800 000	4 800 000	2 400 000	2 400 000	4 800 000	
<b>Sous-total Management de la composante A1 du PCMER</b>				<b>535 360 000</b>	<b>109 232 000</b>	<b>109 232 000</b>	<b>106 832 000</b>	<b>106 832 000</b>	<b>103 232 000</b>	<b>535 000 000</b>

4. Développement et amélioration de l'accès des entreprises rurales aux services d'appui-conseil	
4.1. Séminaires d'information et de formation	
4.1.1. Esprit et création d'entreprises	2 séminaires par an x 5 régions pendant 5 ans
4.1.2. Management de la nouvelle entreprise	6 séminaires par an x 5 régions pendant 5 ans
4.1.3. Formation spécialisée	4 séminaires par an x 5 régions pendant 5 ans
4.2. Octroi de fonds d'appui-conseil à coûts partagés	Forfait
4.3. Autres	Forfait

Le budget de l'assistance technique se détaille comme suit :

Sous composante A1 : appui conseil

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire en FCFA	Total FCFA	Prix unitaire en DKK	Total DKK
2 cadres nationaux ; 5 ans; 1 Secteur privé et 1 S&E	H/M	120	1.500.000	180.000.000	17.100	2.052.000
1 expert international planification/gestion / secteur privé ; Fonds vert 5 ans	H/M	60	9.210.000	552.600.000	105.000	6.300.000
1 expert international appui interprofession et dialogue Public – Privé ; 2 ans	H/M	24	9.210.000	221.040.000	105.000	2.520.000
1 expert international appui cadre réglementaire et norme; 2 ans	H/M	24	9.210.000	221.040.000	105.000	2.520.000
AT Courte durée	H/M	10	13.160.000	131.600.000	150.000	1.500.000
AT Courte durée Nationale Norme	H/M	10	2.810.000	28.100.000	32.000	320.000
			-	-		
Achat équipement AT	Unité	6	1.490.000	8.940.000	17.000	102.000
Fonctionnement bureau	H/M	219	110.000	24.090.000	1.200	262.800
Véhicule	Unité	3	16.220.000	48.660.000	185.000	555.000
Frais de fonctionnement	V/M	180	440.000	79.200.000	5.000	900.000
Personnel d'appui administratif	HM/	60	530.000	31.800.000	6.000	360.000
<b>Total</b>				<b>1.527.070.000</b>		<b>17.391.800</b>

Sous Composante A2 : financement

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire en FCFA	Total FCFA	Prix unitaire en DKK	Total DKK
1 expert international Banque 1; 2 ans	H/M	24	9.210.000	221.040.000	105.000	2.520.000
1 expert international Banque 1; 2 ans	H/M	24	9.210.000	221.040.000	105.000	2.520.000
AT Courte durée	H/M	10	13.160.000	131.600.000	150.000	1.500.000
Achat équipement AT	Unité	2	1.490.000	2.980.000	17.000	34.000
Fonctionnement bureau	H/M	48	110.000	5.280.000	1.200	57.600
Véhicule	Unité	2	16.220.000	32.440.000	185.000	370.000
Frais de fonctionnement	V/M	48	440.000	21.120.000	5.000	240.000
<b>Total</b>				<b>635.500.000</b>		<b>7.241.600</b>



## 13.2. Annexe 2 - Cadre logique de la sous-composante

## 1. Composante d'appui conseil

Objectifs / Résultats Sous-composante A.1. d'appuis conseil	Indicateurs objectivement vérifiables	Cibles	Sources et moyens de vérification	Suppositions ; Commentaires, observations
a) <b>Objectif immédiat A.1</b> la fourniture aux entreprises rurales et agricoles d'un accès à des services de conseil en vue d'augmenter la productivité, la création d'emplois et l'expansion des entreprises	▪ Nombre de dispositifs d'appui ayant mis en œuvre des programmes d'appuis conseils pour la sous-composante	▪ 1 par région d'appui par la MEBF	▪ Rapports d'activité et d'audit des structures concernées, ▪ Enquêtes ▪ base de données de la sous-composante	(milliard CFA). Dont gros programmes par la MBEF
	▪ Quantité d'appuis sur cibles effectués par les dispositifs d'appui pour la sous-composante	▪ 500 Très petites entreprises (TPE) ▪ 150 PME/PMI		
	▪ Nombre de prestataires de services ayant fourni des services à la sous-composante/ Points d'Information/ aux bénéficiaires	▪ 2 par région d'appui		
	▪ Nombre d'employés de structures et prestataires ayant suivi des formations et renforcement de compétences	▪ MEBF : 10 ▪ Prestataires : 20		
<u>Résultat A.1.1</u> des appuis conseils sont fournis aux opérateurs économiques éligibles	▪ Nombre d'opérateurs/entreprises des filières ayant sollicité un appui conseil	▪ 800 Très petites entreprises (TPE) ▪ 200 PME/PMI	▪ Base de données de la sous-composante ▪ Documents de demande d'appui ▪ Rapports de suivi d'appui ▪ Base de données et rapports des structures d'appui ▪ Statistiques PNSR	
	▪ Nombre d'opérateurs/entreprises des filières ayant bénéficié d'un appui conseil	▪ 500 Très petites entreprises (TPE) ▪ 150 PME/PMI		
	▪ Dont effectif de femmes ayant bénéficié d'appuis spécifiques ▪ Dont effectif de jeunes ayant bénéficié d'appuis spécifiques	▪ 20% ▪ 20%		
	▪ Augmentation du chiffre d'affaire des opérateurs appuyés	▪ Augmentation de 20%		

Objectifs / Résultats Sous-composante A.1. d'appui conseil	Indicateurs objectivement vérifiables	Cibles	Sources et moyens de vérification	Suppositions ; Commentaires, observations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation de la productivité (recettes/dépenses) des opérateurs appuyés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation de 20%</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation de l'effectif employé (au sens large) par les opérateurs appuyés</li> <li>▪ Dont augmentation du nombre de femmes employées</li> <li>▪ Dont augmentation du nombre de jeunes employés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation de 20%</li> <li>▪ 40%</li> <li>▪ 20%</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'opérateurs ayant sollicité des informations sur les appuis financiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 200</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'opérateurs aiguillés vers un appui financier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 150</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'opérateurs dont l'appui financier (sous-composante appuis financiers) a fait l'objet d'un suivi par la sous-composante appui-conseil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 130</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'opérateurs BTP (composante publique) ayant fait l'objet d'un appui</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 50</li> </ul>		
<p><u>Résultat A.1.2</u> : Des appuis conseils sont fournis aux associations éligibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'associations ayant sollicité d'un appui conseil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 7</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ base de données de la sous-composante</li> <li>▪ Documents de demandes d'appui</li> <li>▪ Rapports de suivis d'appui</li> <li>▪ Base de données et rapports des structures d'appui</li> <li>▪ Enquêtes et sondages de référence, périodiques et à l'issue du programme.</li> <li>▪ Statistiques PNSR</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'associations ayant bénéficié d'un appui conseil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 7</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation du chiffre d'affaire des opérateurs directement impactés (membres,..)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 10%</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation de la productivité (recettes/dépenses) des opérateurs directement impactés (membres,..)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 10%</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation de l'effectif employé (au sens large) par les opérateurs directement impactés (membres,..)</li> <li>▪ Dont augmentation du nombre de femmes employées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 10%</li> <li>▪ 10%</li> </ul>		

Objectifs / Résultats Sous-composante A.1. d'appuis conseil	Indicateurs objectivement vérifiables	Cibles	Sources et moyens de vérification	Suppositions ; Commentaires, observations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dont augmentation du nombre de jeunes employés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 10%</li> </ul>		
Résultat A.1.3 : Le Fonds de subvention aux investissements verts et à rentabilité différé est opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volume des subventions distribuées ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1,7 milliards FCFA</li> <li>▪ Entre 50 et 60 projets financés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports opérationnels de la MEBF</li> <li>▪ Rapports des consultants en charge de l'appui-conseil</li> <li>▪ Rapports d'audit</li> </ul>	
Résultat A.1.4 : Les impacts des composantes d'appui au secteur privé dans les filières visées sont mesurés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des indicateurs d'impacts sont définis et mesurables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un dispositif de suivi d'impact opérationnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports d'études d'impacts</li> </ul>	

**Nota:** les indicateurs seront systématiquement ventilés par région, filière, maillon/métier, type d'opérateur (taille; individuel, groupé, formel,...) ; et désagrégé genre et jeunes

## 2. Composante de financement des entreprises

Objectifs / Résultats Composante «financement des entreprises»	Indicateurs	Cibles	Sources et moyens de vérification	Suppositions ; Commentaires, observations
Objectif immédiat A2 : « Développer des outils financier adaptés pour améliorer l'accès des entreprises rurales aux prêts d'investissement »	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de crédits à moyen terme attribué aux entreprises du secteur Agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 100 crédits moyens termes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport d'activités des banques</li> <li>▪ Rapport d'activité de la SOFIGIB</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volume de crédit attribué à moyen terme attribué aux entreprises du secteur Agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 5 milliards de FCFA</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre et volume de garanties attribués par la SOFIGIB aux entreprises du secteur Agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 100 projets garantis</li> <li>▪ 3 milliards FCFA</li> </ul>		

Objectifs / Résultats Composante «financement des entreprises»	Indicateurs	Cibles	Sources et moyens de vérification	Suppositions ; Commentaires, observations
Résultat A.2.1 : Les institutions de crédit partenaires constituent des portefeuilles de prêts pour financer les investissements et les besoins en fonds de roulement des opérateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux d'utilisation des ressources financières mises à disposition des institutions de crédit</li> <li>▪ Aspects qualitatifs des portefeuilles de prêts (part des prêts investissements, aux femmes, qualité du portefeuille,...)</li> <li>▪ Evolution globale du nombre et du volume des prêts accordés selon les prévisions du Programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 100%</li> <li>▪ Un dispositif de suivi d'impact opérationnel</li> <li>▪ 100 crédits moyens termes</li> <li>▪ 5 milliards de FCFA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports des IF</li> <li>▪ Rapports des consultants en charge de l'appui-conseil</li> <li>▪ Rapports de la MEBF</li> </ul>	
Résultat A.2.2 : Le fonds de garantie du programme pour garantir les prêts octroyés par les institutions de crédit partenaires est opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaissance des garanties par les banques et les IMF</li> <li>▪ Taux d'utilisation du fonds de garantie mis en place dans le cadre du Programme (niveau d'engagement)</li> <li>▪ Taux de sinistre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Très bonne connaissance</li> <li>▪ 100%</li> <li>▪ 30%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports opérationnels de la SOFIGIB et des autres IF</li> <li>▪ Rapports des consultants en charge de l'appui-conseil</li> <li>▪ Rapports d'audit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des projections du fonds de garantie seront faites par la SOFIGIB avec l'appui technique de la composante</li> </ul>

### 13.3. Annexe 3 - Description des profils de l'Assistance Technique

#### 13.3.1. Assistance Technique en appui à la sous-composante A1 : appui conseil

<b>Expert International en planification/gestion / secteur privé ; Fonds vert</b>
---

##### **Profil**

Il/elle doit une formation supérieure dans le domaine du commerce (Ecole supérieure de commerce), marketing, économie, gestion ; une expérience confirmée d'au moins 10 ans dans les pays en voie de développement, en matière de coordination, planification et gestion de projet de développement du secteur privé et aux entreprises/ associations.

L'expérience professionnelle du conseiller doit garantir un bon niveau d'expertise pour développer une approche transversale permettant d'établir un dialogue avec l'autre sous-composante, les autres programmes, partenaires du développement et acteurs du secteur privé et des autorités concernées.

Une pratique des problématiques filières et développement régional serait un atout important.

Une bonne connaissance des procédures et des stratégies de Danida est un atout. Le conseiller à une très bonne maîtrise du français écrit et oral et des outils informatiques.

##### **Responsabilités**

La responsabilité générale du titulaire du poste est d'assister la MEBF à mettre le programme en œuvre de manière efficiente et efficace et à assister le dispositif d'appui et autres prestataires de services à la sous-composante à mener leurs tâches à bien.

Ses tâches sont notamment d'appuyer:

- l'orientation générale de la composante et le suivi des stratégies définies,
- la mise en œuvre des fonds d'appui conseil et du fonds « vert »,
- l'élaboration du rapport de démarrage de la sous-composante, la préparation des rapports d'avancement de la sous-composante, l'assurance qualité des rapports d'avancement, des rapports techniques et des dossiers d'appels d'offre, la préparation des programmes annuels d'activité et des budgets annuels de la sous-composante, l'exécution correcte des budgets annuels et la supervision de la mise en œuvre des programmes annuels d'activités, les demandes de fonds auprès de l'ARD,
- l'élaboration d'outils facilitant l'exécution des missions de la MEBF (outils de gestion et de contrôle interne, manuel de procédures internes, documents d'appels d'offres et contrats, ...), le développement des outils de planification, de suivi évaluation et de capitalisation technique, l'élaboration et la mise à jour de tous les documents / procédures techniques et administratives, la préparation des appels d'offres, protocoles d'accords, contrats divers à établir (avec l'aide d'une assistance court terme si nécessaire), la capitalisation des expériences, la recherche et proposer des outils et solutions efficaces et efficaces de traitement des demandes d'appui, le suivi et contrôle des contrats et activités des prestataires de services à la sous-composante et ceux des prestataires de services aux bénéficiaires
- les réunions et être une force de proposition pour les organes de décision (comité de pilotage, Coordination des Sous-composantes vers le Secteur Privé), la coordination

des interventions dans le domaine du développement rural au niveau régional et des filières; la coordination des activités avec les partenaires impliqués dans la sous-composante et avec les autres programmes / projets,

- le développement pratique des concepts de la chaîne de valeur (projet intégrateur, partenariat privé-privé), des pôles de compétitivités et des clusters, l'appui aux entreprises du secteur Agricole,
- la mise en œuvre d'un plan de formation de la MEBF, du dispositif d'appui et des prestataires de services, l'évaluation périodique du niveau d'évolution des performances de la MEBF,
- la prise en compte de l'égalité homme- femmes dans la gestion quotidienne et des problématiques environnementales,
- la mise au point et l'actualisation régulière des données de références, la mise au point de référentiels, fiches et outils techniques des filières et de leurs métiers/ maillons
- la définition des besoins en assistance technique et l'appui à l'élaboration des TDR de chaque intervention ainsi qu'une assurance qualité du travail fourni par chaque consultant de courte durée dans le cadre du contrat de fourniture d'assistance technique.

Le (la) titulaire du poste est le chef d'équipe de l'Assistance Technique

Il (elle) assiste comme personne ressource du comité de pilotage et au comité de coordination des sous-composantes "secteur privé".

#### **Lieu d'affectation**

La MEBF ; l'expert est placé sous la responsabilité du SG de la MEBF.

#### **Durée de contrat**

Durée : 5 ans sont budgétisés ; 3 ans de contrat avec possibilité de renouvellement pour 2 ans suivant les résultats de l'évaluation des 3 premières années.

### **Expert International en appui aux interprofessions**

#### **Profil**

Il/ elle doit une formation supérieure dans le domaine de l'agronomie, économie ou sciences sociales ; une expérience confirmée d'au moins 10 ans dans les pays en voie de développement, en matière de projet de développement du secteur privé et aux entreprises/ associations professionnelles.

L'expérience professionnelle du conseiller doit garantir un bon niveau d'expertise pour développer une approche transversale permettant d'établir un dialogue avec l'autre composante, les autres programmes, partenaires du développement et acteurs du secteur privé et des autorités concernées.

Une pratique des problématiques filières et développement régional serait un atout important.

Le conseiller à une très bonne maîtrise du français écrit et oral et des outils informatiques.

#### **Responsabilités**

La responsabilité générale du titulaire du poste est d'assister la MEBF à mettre le programme en œuvre de manière efficiente et efficace.

Ses tâches sont notamment d'appuyer :

- le dialogue avec les organisations professionnelles,
- le dialogue secteur public-secteur privé et secteur privé – secteur privé,
- le développement des partenariats Public Privé en lien avec la composante B,
- l'orientation générale de la composante et le suivi des stratégies définies,
- l'élaboration d'outils facilitant l'exécution des missions de la MEBF dans son domaine,
- la préparation, la mise en œuvre d'un plan de formation de la MEBF, du dispositif d'appui et des prestataires de services
- l'assurance qualité des rapports d'avancement, des rapports techniques et des dossiers d'appels d'offre,
- la capitalisation des expériences,
- D'assister aux réunions et être une force de proposition pour les organes de décision (comité de pilotage, Coordination des Sous-composantes vers le Secteur Privé),
- la préparation des programmes annuels d'activité et des budgets annuels de la sous-composante,
- l'élaboration et la mise à jour de tous les documents / procédures techniques et administratives,
- la définition des besoins en assistance technique et l'appui à l'élaboration des TDR de chaque intervention.

### Lieu d'affectation

La MEBF ; l'expert est placé sous la responsabilité du SG de la MEBF.

### Durée de contrat

Durée : 2 ans

<b>Expert International en cadre réglementaire et normes</b>
--

### Profil

Il/ elle doit une formation supérieure dans le domaine Juridique et textes réglementaires liés au développement des filières Agricoles ou de développement des normes internationales dans l'agro-alimentaire; une expérience confirmée d'au moins 10 ans dans les pays en voie de développement, en matière cadre réglementaires, légal, normes alimentaires et commerce international.

L'expérience professionnelle du conseiller doit garantir un bon niveau d'expertise pour développer une approche transversale permettant d'établir un dialogue avec l'autre composante (B publique), les autres programmes, partenaires du développement et acteurs du secteur privé et des autorités concernées.

Une pratique des problématiques filières et développement régional serait un atout important.

Le conseiller à une très bonne maîtrise du français écrit et oral et des outils informatiques.

### **Responsabilités**

La responsabilité générale du titulaire du poste est d'assister les ministères du secteur rural et la MEBF à mettre le programme en œuvre de manière efficiente et efficace.

Ses tâches sont notamment d'appuyer :

- l'identification des thèmes au sein des filières nécessitant une amélioration du cadre réglementaire, légal ou normatif ; ceci tant au niveau du secteur privé que du secteur public,
- l'élaboration de feuille de route pour traiter les thèmes identifiés ci-dessus,
- la proposition de textes réglementaires et de normes devant être approuvé par les professionnels et les autorités,
- le dialogue secteur public – secteur privé pour l'identification des thèmes à améliorer et la proposition de textes légaux,
- la capitalisation des expériences,
- la définition des besoins en assistance technique et l'appui à l'élaboration des TDR de chaque intervention.

### **Lieu d'affectation**

La DGPER du MAH ; l'expert est placé sous la responsabilité du directeur de la DGPER.

### **Durée de contrat**

Durée : 2 ans

## **Expert National en secteur privé**

### **Profil**

Il/ elle doit une formation supérieure dans le domaine du marketing, économie, gestion ; une expérience confirmée d'au moins 5 ans en matière d'appui au secteur privé et aux entreprises/ associations notamment dans le milieu rural.

L'expérience professionnelle du conseiller doit garantir un bon niveau d'expertise pour développer une approche transversale permettant d'établir un dialogue avec l'autre composante, les autres programmes, partenaires du développement et acteurs du secteur privé et des autorités concernées.

Une pratique des problématiques filières et développement régional serait un atout important.

Le conseiller à une très bonne maîtrise du français écrit et oral et des outils informatiques.

### **Responsabilités**

La responsabilité générale du titulaire du poste est d'assister la MEBF à mettre le programme en œuvre de manière efficiente et efficace et à assister le dispositif d'appui et autres prestataires de services à la sous-composante à mener leurs tâches à bien.

Ses tâches sont notamment d'appuyer:

- l'orientation générale de la composante et le suivi des stratégies définies,



- la mise en œuvre des fonds d'appui conseil et du fonds « vert »,
- l'élaboration de tous les documents / procédures techniques, la capitalisation des expériences, la recherche et proposer des outils et solutions efficaces et efficaces de traitement des demandes d'appui, le suivi et contrôle des contrats et activités des prestataires de services à la sous-composante et ceux des prestataires de services aux bénéficiaires
- les réunions et être une force de proposition pour les organes de décision (comité de pilotage, Coordination des Sous-composantes vers le Secteur Privé),
- le développement pratique des concepts de la chaîne de valeur (projet intégrateur, partenariat privé-privé), l'appui aux entreprises du secteur Agricole,
- la mise en œuvre d'un plan de formation de la MEBF, du dispositif d'appui et des prestataires de services,
- la définition des besoins en assistance technique et l'appui à l'élaboration des TDR de chaque intervention.

**Lieu d'affectation**

La MEBF ; l'expert est placé sous la responsabilité du SG de la MEBF.

**Durée de contrat**

Durée : 5 ans

**Expert National en suivi évaluation****Profil**

Il/ elle doit une formation supérieure dans le domaine de la planification, gestion ; une expérience confirmée d'au moins 5 ans, en matière de planification et de mise en place de dispositif de suivi évaluation des résultats et des effets/impacts dans le cadre de projet de développement du secteur privé.

L'expérience professionnelle du conseiller doit garantir un bon niveau d'expertise pour développer une approche transversale permettant d'établir un dialogue avec l'autre sous-composante, les autres programmes, partenaires du développement et acteurs du secteur privé et des autorités concernées.

Une pratique des problématiques filières et développement régional serait un atout important.

Le conseiller à une très bonne maîtrise du français écrit et oral et des outils informatiques.

**Responsabilités**

La responsabilité générale du titulaire du poste est d'assister la MEBF à mettre le programme en œuvre de manière efficiente et efficace et à assister le dispositif d'appui et autres prestataires de services à la sous-composante à mener leurs tâches à bien.

Ses tâches sont notamment d'appuyer:

- l'orientation générale de la composante et le suivi des stratégies définies,
- la mise en œuvre des fonds d'appui conseil et du fonds « vert »,

- la mise en place d'un système de suivi évaluation tant au niveau des résultats que des effets et des impacts ; notamment au niveau des entreprises (croissance et création d'emplois) ; ce système doit s'intégrer dans celui de la MEBF,
- la mise en œuvre d'un plan de formation de la MEBF, du dispositif d'appui et des prestataires de services à ce système de suivi évaluation,
- la prise en compte de l'égalité homme- femmes et des problématiques environnementales dans le système de suivi évaluation,
- la définition des besoins en assistance technique et l'appui à l'élaboration des TDR de chaque intervention.

**Lieu d'affectation**

La MEBF ; l'expert est placé sous la responsabilité du SG de la MEBF.

**Durée de contrat**

Durée : 5 ans sont budgétisés ; 3 ans de contrat avec possibilité de renouvellement pour 2 ans suivant les résultats de l'évaluation des 3 premières années.

**13.3.2. Assistance Technique en appui à la sous-composante A2 : Financement****A. Assistance technique de longue durée**

<b>Expert International en financement des entreprises</b>
--

NB : 2 postes pour ce même profil

**Profil :**

Formation supérieure dans le domaine de la finance /banque (Institut Technique de Banque, droit et sciences économiques, Ecole de commerce) ;

Expérience confirmée d'au moins 10 ans dans des postes de responsabilité au sein d'institutions financières ou dans des poste de direction de projets de coopération ou de renforcement du secteur financier ;

Expérience d'au moins 5 ans dans des pays en voie de développement ou émergents en matière de financement du monde rural, financement des PME (et microfinance) ;

Expérience opérationnelle, dans ces pays, de la mise en place de politiques, méthodes, outils et procédures visant à cibler des segments de clientèles particuliers ;

Expérience pratique de la formation d'agents des institutions financières ;

Très bonne maîtrise de la langue française orale et écrite ;

L'expérience professionnelle de l'expert doit garantir un bon niveau d'expertise pour développer une approche transversale permettant d'établir un dialogue avec les autres composantes, les autres programmes, partenaires du développement et acteurs du secteur privé et des autorités concernées ;

Une bonne connaissance des bonnes pratiques, des procédures et des stratégies de la coopération internationale est un atout important.

**Responsabilités**

L'expert fournira son appui aux IF retenus pour l'atteinte des résultats de la sous-composante ;

Ses tâches sont notamment d'appuyer :

- les organes de décision des Institutions Financières Partenaires à développer et mettre en œuvre des politiques, méthodes, outils, produits et procédures destinées à augmenter l'accès d'opérateurs économiques évoluant dans les maillons des chaînes de valeurs agricoles au crédit des IF,
- la liaison avec les intervenants dans la composante d'appui-conseil.
- les négociations des conditions des contrats avec les IF.
- comme personne ressource du comité de pilotage et au comité de coordination du Programme.

**Lieu d'affectation**

L'IF retenue ; l'expert est placé sous la responsabilité du DG de l'IF.

**Durée de contrat**

Durée : 2 ans

**B. Assistance technique de courte durée****Un expert en mécanismes de garantie****Profil :**

Formation supérieure dans le domaine de la finance /banque (Institut Technique de Banque, droit et sciences économiques, Ecole de commerce) ;

Expérience confirmée d'au moins 10 ans dans la mise en place de fonds de garantie bancaire pour développer le crédit aux entreprises rurales ou aux TPE/PME ;

Expérience de travail dans des pays en voie de développement ou émergents ;

Expérience pratique de la formation d'agents des institutions financières ;

Très bonne maîtrise de la langue française orale et écrite.

**Responsabilités**

Appuis à la SOFIGIB dans la mise en œuvre de la politique et des procédures du Fond de Garantie du Programme et dans le développement d'un produit de garantie de portefeuille.

**Lieu d'affectation**

La SOFIGIB ; l'expert est placé sous la responsabilité du DG de la SOFIGIB.

**Durée de contrat**

Durée : ponctuelle.

## 13.4. Annexe 4 - Description des filières retenues

### Bétail-viande

#### Introduction

Cette filière est considérée comme l'une des plus importantes pour le Burkina Faso. Elle regroupe différentes chaînes de valeur composant la grande filière (embouche bovine améliorée, coupe/découpe et vente au détail, et transformation/charcuterie).

C'est une filière très segmentée qui évolue lentement et une part importante des transactions est faite dans un environnement informel. L'exportation du bétail sur pied vers les pays côtiers est jugée rentable et compétitive. Le Nigeria, le marché le plus important de la sous-région, est aussi demandeur d'animaux d'embouche de meilleure qualité. Ces animaux sont ensuite transportés par camions jusqu'à proximité des marchés de consommation. Les analystes des marchés estiment la demande nigériane très importante et croissante de manière continue depuis plusieurs années. La demande n'est pas satisfaite pour un approvisionnement continu des marchés. Les activités d'embouche des pays sahéliens sont davantage concentrées sur la demande des fêtes religieuses et de fin d'année valorisant les résidus de récolte. Les exportations de viande (carcasse) ne sont pas compétitives avec les viandes surgelées provenant d'Afrique du Sud et d'Amérique du Sud. La capacité de production d'animaux d'embouche améliorés répondant aux attentes des marchés d'exportation de la sous-région est encore très limitée. La formule des grappes d'éleveurs développée par le PAFASP est intéressante et commence à donner des résultats. La consommation intérieure est également en forte croissance.

La transformation semi-industrielle et la coupe/découpe de la viande pour les marchés urbains sont encore peu développées. La majorité des comptoirs de viandes des zones urbaines opèrent encore dans de très mauvaises conditions sanitaires. Quelques entreprises ont ouvert la voie à la transformation de la viande (saucisse, saucisson, viande séchée, charcuterie, etc.) et à la création de comptoirs (étals) de coupe/découpe de viande dans un environnement considérablement amélioré. L'opération est rentable pour les opérateurs et commence à intéresser les entrepreneurs. Les produits mis sur le marché s'écoulent bien et la demande (nationale et des pays voisins) n'est pas satisfaite selon les experts rencontrés.

Il y a place pour le développement de nombreuses entreprises de coupe/découpe pour la vente au détail dans les zones urbaines du Burkina Faso avec l'application de normes sanitaires de qualité. Il y a également place pour des entreprises de transformation de la viande en divers produits pour répondre à la demande des consommateurs urbains et des sites miniers. Le secteur minier est en pleine expansion au Burkina Faso et est un demandeur croissant de viande et de produits carnés transformés.

Des expériences sont en cours pour l'exportation vers le Ghana de viande découpée et emballée sous vide. Si cette formule s'avère rentable et les produits compétitifs, il pourrait y avoir place pour d'autres entreprises de première transformation et de coupe/découpe destinées à l'exportation.

Le développement de cette filière est freiné par plusieurs contraintes : un faible taux de couverture vaccinale, d'accès aux médicaments et d'encadrement par les services publics et privés; l'embouche est freinée par l'accès limité au financement, les problèmes d'alimentation (collecte/stockage des fourrages et accès aux aliments pour le bétail), la maîtrise des tech-

niques intensives et des bonnes pratiques et l'organisation de la commercialisation. Les contraintes et les défis les plus importants reposent sur l'amélioration des disponibilités d'animaux pour alimenter les circuits d'emboucheurs, le développement de formule d'alimentations pour le bétail à meilleur coût et l'amélioration de la qualité des circuits de vente au détail sur les marchés urbains nationaux.

### **Organisation**

La filière est le siège de plusieurs modes et pratiques d'élevage et d'exploitation des produits animaux en relation avec les techniques traditionnelles et l'émergence de nouvelles pratiques. Elle est le domaine d'intervention de plusieurs acteurs dont les intérêts sont parfois contradictoires et dont l'organisation est encore à parfaire malgré l'existence de plusieurs organisations dans la filière. En effet, en dehors des groupements d'éleveurs au niveau villageois et parfois départemental et provincial, on note au niveau national l'existence de la Fédération Nationale de la Filière Bétail/viande, l'Union Nationale des Commerçants et Exportateurs de Bétail (UNACEB), l'Union Nationale des Bouchers et Charcutiers (UNABOC), l'Union Nationale des Exportateurs du Bétail et de la Viande (UNAEBV). Il vient de se mettre en place une interprofession de la filière dont le maillon exportation comporte plusieurs chaînes de valeur<sup>17</sup>.

La taille du cheptel national est d'environ 8 millions de bovins et autant d'ovins, ce qui constitue un atout impressionnant. Cependant, l'exploitation rationnelle est confrontée à des difficultés d'ordres organisationnels, techniques, culturels conduisant à des systèmes peu productifs dans le contexte de mondialisation (transhumance, grosse tendance de la vente d'animaux sur pieds, utilisation exclusive d'intrants naturels soumis aux aléas climatiques, etc.).

La filière a occupé pendant longtemps une seconde place dans les produits d'exportation du pays avant un certain déclin en rapport avec les évolutions contextuelles et climatiques, l'insécurité foncière et les tracasseries de toutes sortes.

Il n'existe pas des données statistiques fiables sur le prix de bétails (et de la viande) au Burkina, mais la graphique suivante montre les prix au Nigeria, qui est le marché plus important de la région. De la graphique on peut voir que les prix sont très instables, mais avec une tendance à la hausse depuis 2000.

La conduite de la filière a toutefois des impacts importants sur la gestion des ressources naturelles. En effet, autant la transhumance inorganisée, l'abreuvement et l'exploitation du pâturage (fourrage herbacé et aérien) entraîne des dégâts importants et parfois irréversibles autant la production de fumier par le bétail permet d'améliorer la fertilité des sols. Par ailleurs, les conditions de salubrité autour des infrastructures de production de viande (abattoirs et aires d'abattage) ne sont pas assurées et la pollution est constatée autour des infrastructures. C'est entre autres dans ce cadre que le plan stratégique de la recherche agricole élaboré en 1994 et révisé par la suite a pris en compte la mise en œuvre d'un programme élevage/environnement.

---

<sup>17</sup> Exportation du bétail sur pieds, viande rouge et peaux et cuirs.

## Maïs

Le maïs est une production très importante pour le Burkina Faso, troisième céréale en importance, avec près d'un million de tonnes par année. La croissance de cette filière a été importante ces dernières années, en marge du coton. Le pays est considéré comme légèrement excédentaire (pour l'alimentation humaine) en année de pluviométrie normale. La poursuite du développement de cette production permet d'envisager une participation plus grande à l'alimentation du bétail et à la transformation pour l'alimentation humaine.

C'est à la fois une production vivrière de base qui devient une culture de rente dans la mesure où les surplus sont régulièrement exportés sur les pays voisins, notamment le Niger, où elle contribue à améliorer la sécurité alimentaire. La production, principalement pluviale, est caractérisée par des variations interannuelles importantes. La production irriguée est encore **marginale**. La production de maïs contribue de manière importante à l'amélioration de la sécurité alimentaire nationale et sous-régionale. La filière maïs génère une valeur ajoutée globale de 149 milliards de FCFA dont 50 % provient de la production et environ 30 % de la transformation<sup>18</sup>.

La demande est soutenue pour le marché vivrier de base où le maïs burkinabé est considéré comme compétitif même si la qualité n'est pas équivalente à celles des grains provenant des pays côtiers. La production est encore insuffisante pour répondre aux besoins réguliers des éleveurs de bovins, de petits ruminants et de poulets. Les fluctuations de la production entraînent des variations importantes du prix des matières premières pour les produits transformés (granulés de brasserie, farines et semoules diverses pour l'alimentation humaine) et l'élevage qui influent directement sur la rentabilité de ces activités (embouche, aviculture, produits transformés). Les rendements se sont améliorés, mais sont encore considérés comme faibles. Il y a place au développement important et continu de la production, en faisant appel à une mécanisation adaptée et aux itinéraires techniques validés. Une augmentation de la productivité et de la production du maïs devrait se traduire par une réduction des variations de la production et une réduction du prix du maïs, ce qui contribuerait à l'amélioration de la compétitivité des produits transformés et de la filière élevage.

Les projets/programmes de réhabilitation de certains aménagements de la zone sud-ouest ont prévu des blocs pour les partenaires privés qui sont peu exploités. La production par le secteur privé en dehors de ces zones réservées nécessite toutefois de grands blocs (quelques dizaines d'hectares) et leur constitution peut poser des problèmes fonciers, notamment lorsqu'il y a expropriation. L'intérêt des opérateurs privés est encore limité tant que la mécanisation ne sera pas améliorée.

Dans le secteur de la transformation, il y a place pour d'autres entreprises de transformation des grains et pour des unités de production d'aliments pour le bétail. Les transformateurs de céréales ne sont pas en mesure de répondre à toutes les demandes du marché et des institutions qui utilisent des produits transformés. La consommation des aliments précuisinés ou précuits est en croissance dans les zones urbaines, à l'instar des habitudes observées dans les villes côtières. Il n'y a pas encore de variétés spécifiques produites pour répondre à des besoins particuliers des consommateurs ou des transformateurs. On ne retrouve que des maïs

---

<sup>18</sup> De ce montant, la part de la transformation industrielle est encore très faible.

blancs et jaunes. Les meuneries – fabricants de farines et semoule – apprécieraient des variétés mieux adaptées à ces usages. La demande d'aliments (SPAI notamment) pour le bétail est importante, croissante et amplifiée par la réduction de la production cotonnière, premier fournisseur traditionnel d'aliments pour le bétail. Des opérateurs privés se montrent intéressés par ces secteurs.

Il y a place pour quelques entreprises performantes de transformation des céréales en farines et semoules pour l'alimentation humaine et pour des unités de production d'aliments pour le bétail dans les zones de production de volaille et d'embouche.

Les contraintes majeures au développement soutenu de la production et de la transformation du maïs devront reposer sur une amélioration de la productivité et de la qualité, mettre l'accent sur des techniques de production moins dépendantes de la pluviométrie (mieux adaptées aux changements climatiques, irrigation d'appoint, etc.) et des variétés adaptées à la production de farine. Du côté de la transformation, l'amélioration des techniques de séchage est nécessaire pour réduire le coût des produits transformés.

### Niébé

Le niébé est une production importante des zones sahéliennes. La production annuelle nationale varie entre 250 000 et 500 000 tonnes. La valeur ajoutée par la filière est estimée entre 60 et 80 milliards de FCFA. La production de niébé se développe bien, en réponse à une demande pour l'alimentation humaine soutenue dans les zones urbaines du Burkina Faso et des pays voisins. Le Nigeria est certainement le plus gros producteur et le plus important importateur de la sous-région. Le Niger est un fournisseur important du Nigeria. Les marchés sont alimentés par des réseaux de commercialisation informels traditionnels assez efficaces. La transformation est surtout artisanale, pour des plats à faible coût, consommés sur la rue ou à la maison. Dans ce contexte il y a peu de place pour le développement de produits transformés à plus grande valeur ajoutée sans R-D approprié.

À part la diffusion des sacs à triple fonds qui permettent aux producteurs de bénéficier de l'augmentation importante des prix sur les marchés intersaisons, il y a peu de possibilités de production ou de transformation moderne pour l'instant.

Le niébé présente un atout important comme source de fourrage (les fanes) pour la filière bétail-viande bovine et il présente une opportunité de revenus complémentaires en milieu rural, notamment en dehors des zones cotonnières ;

La filière est peu structurée, et il n'y a pas beaucoup de regroupement au niveau des producteurs, à l'exception des producteurs semenciers. Il n'y a pas d'association spécialisée en aval non plus.

La production du niébé traditionnellement est assurée en association avec d'autres cultures (mil et sorgho surtout). Avec les évolutions technologiques et techniques, la monoculture est en nette progression et fait appel aux semences améliorées mises au point par la recherche et aux techniques de protection contre les attaques parasitaires. Le Burkina est classé 3<sup>ème</sup> producteur de l'Afrique de l'Ouest après le Nigeria et le Niger avec une production qui a atteint près de 630 000 tonnes au cours de la campagne 2010 - 2011<sup>19</sup>. Les femmes occupent une

---

19 Cf. Résultats définitifs de la campagne 2010-2011 MAH.

place de choix au niveau des maillons de la production, de la commercialisation et de la transformation de ce produit.

L'importance de la filière niébé se montre par l'élaboration d'un plan d'action national. Qui l'a élaboré et qui le finance ?

Malgré l'existence d'un plan d'action sur le niébé, le niveau d'organisation des acteurs est très faible. Seule la Confédération Paysanne du Faso (CPF) avec l'appui de ses partenaires organise des activités multi-acteurs pour un plaidoyer sur l'importance de cette culture secondaire stratégique.

La culture du niébé présente à plusieurs titres un intérêt pour le Burkina. En effet, outre sa contribution à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaire, aux revenus qu'elle procure aux différents acteurs de la chaîne de valeur, elle :

- participe à la lutte contre la baisse de la fertilité et la dégradation physique des sols grâce à la mobilisation utile de l'azote et à la couverture qu'elle assure en saison pluvieuse ;
- permet de disposer de résidus (fanés et résidus du décorticage) pour l'alimentation du bétail surtout à l'embouche ;

Toutefois, des efforts doivent être faits en liaison avec la Recherche pour des innovations en matière de variétés résistantes à la pression parasitaire, pour l'amélioration et la diversification des produits de la transformation. Une telle évolution devrait être profitable à la préservation de l'environnement et au développement durable. La mise au point et la vulgarisation des sacs à triple fonds pour la conservation qui permettent d'assurer le stockage pendant toute l'année du niébé en est un exemple.

En termes de commercialisation, le niébé dispose d'un marché au niveau national et sous régional en nette croissance et qui en fait une niche. En effet, l'évolution des habitudes de consommation surtout dans les grandes agglomérations entraîne des demandes de plus en plus fortes et rendant la filière porteuse à booster<sup>20</sup>.

L'évolution du prix du niébé a été à la hausse depuis 2000 comme le démontre la graphique suivante, ce qui constitue une opportunité pour les producteurs (et pour toute la chaîne de valeur).

## **Karité**

### **Introduction**

La demande pour les amandes de karité est croissante sur les marchés internationaux, et l'amande burkinabè est compétitive. Actuellement le karité est la troisième source de devises pour le Burkina après le coton et l'élevage (amande et beurre).

La production de karité était (2006) de 122 100 tonnes d'amandes et les exportations de 22 077 tonnes. Le karité est un produit de cueillette. C'est un produit non transformé avec une valeur ajoutée faible. La demande de beurre, un produit avec une valeur ajoutée plus importante, pour utilisation par les entreprises de produits cosmétiques plafonne toutefois au-

---

20 Le Gouvernement a entrepris au cours de la présente campagne la distribution gratuite des semences améliorées et d'engrais à prix subventionnés à 45 000 femmes réparties dans les 45 provinces pour la production de niébé.



tour de 3 000 t par année. Le beurre burkinabé, extrait suivant les méthodes traditionnelles utilisant l'eau, contient toujours un peu d'acidité et ne peut être stocké longtemps, à moins d'être stabilisé rapidement. Il n'y a pas encore d'unité de traitement/raffinage au Burkina Faso.

Un seul acheteur international, lié à une multinationale danoise de l'agroalimentaire (Aarhus) acquiert les amandes de karité. La seule possibilité de négociation porte sur la qualité des amandes vendues et le regroupement de l'offre. L'installation d'une unité de raffinage et de désodorisation du beurre de karité permettrait de stabiliser le beurre et un stockage plus long sans détérioration du produit. Ceci pourrait relancer l'exportation du beurre dont la valeur ajoutée est plus élevée vers certains fabricants sensibles aux produits équitables. Dans le contexte actuel, les fabricants de produits de toilette préfèrent acheter le beurre ou les matières transformées extraites des amandes par les grandes entreprises agroalimentaires, qui correspondent mieux à leurs besoins.

Il y a place pour une unité expérimentale de raffinage du beurre de karité qui permettrait d'augmenter le volume des exportations de beurre de karité vers les entreprises de produits de toilette qui privilégient les réseaux de produits équitables.

Multiplis usages du fruit (principale source de matière grasse d'origine végétale dans les zones rurales, jusqu'à 50 % de matière grasse dans les amandes et transformation en beurre de karité)

Sous-exploitation du potentiel existant qui serait six fois supérieur à la production

Importance de l'activité pour les femmes (collecte, transformation)

### **Production**

120 000 t d'amandes en 2005

Parc évalué à 195 millions d'arbres c'est-à-dire potentiel de production de 780 000 t d'amandes

Production en deçà du potentiel malgré augmentation

### **Organisation**

Encore insuffisamment structurée mais existent de nombreux dispositifs dont la TFK (inter-profession)

Filière traditionnelle peu organisée (amont et aval)

20 groupements de femmes sur Fada

Il existe un groupement de semi-grossistes sur Fada

L'amande de karité a constitué pendant longtemps un produit important pour la consommation nationale et pour l'exportation. Produite par des peuplements importants<sup>21</sup> disséminés dans la majeure partie du pays (à l'exception du Sahel et au Nord où ils sont faibles ou inexistants), l'amande de karité est traditionnellement transformée par les femmes pour produire du beurre utilisé dans l'alimentation, la pharmacopée et la cosmétique.

---

21 On estime à 19 millions le nombre d'arbres constituant le parc naturel national.

C'est une filière qui mobilise beaucoup de femmes dans la collecte (les enfants y sont également présents numériquement), la production et la commercialisation du beurre de karité.

Il n'existe pas des données statistiques fiables sur la production et le prix de l'amande de karité au Burkina ou de l'élaboration des sous-produits (principalement le beurre de karité).

Selon les estimations faites par FAO, Burkina produit environ 8% de la production de la région, étant Nigeria le principal producteur (voir la graphique ci-dessous).

D'après l'Institut National de la Statistique et la Démographie (INSD), la valeur de l'exportation de l'amande de karité était de 3.1 milliards de FCFA en 2002 (2,7% des exportations totales, le troisième produit plus important après le coton (61,2%) et le sésame (3,9%)). Depuis 2006, INSD ne registre pas des exportations significatives de l'amande de karité.<sup>22</sup> Apparemment, la majeure partie de la production est à présent destinée à la consommation nationale.

Dans le marché international, le karité a été traditionnellement un substitut du cacao dans la production du chocolat, ayant un prix plus bas, mais il existe à présent un intérêt croissant pour l'élaboration des autres produits à base de l'amande de karité, comme la cosmétique bio.<sup>23</sup> Il n'existe pas d'information de par exemple FAO sur l'évolution du prix international de l'amande de karité, mais on estime qu'il est à présent environ USD 350-650 par tonne.<sup>24</sup>

Il existe plusieurs organisations autour des activités de la filière, particulièrement au niveau de la transformation et de l'exportation du beurre de qualité. Certaines ont réussi à obtenir une certification bio de leurs produits qui sont exportés vers l'Europe et le l'Amérique.

Néanmoins on note une inorganisation à la base des « ramasseurs d'amandes », sous informés sur les prix et ayant un faible niveau technique sur la préservation de la ressource. Les prix de vente des amandes aux intermédiaires locaux, tout comme aux exportateurs sont laissés à la discrétion de ces derniers.

L'exploitation minière de cette ressource qui n'est plus épargnée au cours des travaux de préparation de nouveaux champs ou par le développement de certains segments d'activités (confection de mortiers, djémbés,...), menace de plus en plus les peuplements dans certaines régions du pays.

Les innovations de la Recherche sur la diminution de la durée de production tardent également à produire des résultats, ceux-ci étant liés à la création d'exploitations d'arbres, qui n'est pas encore ancrée dans les habitudes.

## **Gomme arabique**

### **Introduction**

Une petite filière dont la production récoltée et exportée est bien loin de l'estimation faite (1 500 t à 4 500 t) de la production disponible avec des exportations de 80 tonnes en 2007. L'arbre est présent dans la zone nord du pays (zone sahélienne). Il procure de petits revenus

---

22 <http://www.insd.bf/fr/>

23 Une étude commanditée par USAID en 2004 estimait que à l'époque entre 5-10% de l'exportation de l'Afrique était utilisé par l'industrie de la cosmétique (savon, pommades etc.) et par l'industrie pharmaceutique.

24 Dans le marché interne de Nigeria le prix est environ USD 250-500 par tonne.

aux populations et contribue à lutter contre la pauvreté. C'est une filière traditionnelle peu structurée, caractérisée par une position dominante des nombreux acteurs/intermédiaires en aval. La filière est également marquée par des problèmes de qualité liés à une méconnaissance des variétés et de la demande du marché. Il existe peu de terres reboisées ou stabilisées et de forêts aménagées avec l'acacia Sénégal au Burkina Faso, comme c'est le cas au Niger. La récolte (cueillette) de la gomme est ralentie par des problèmes fonciers et de droit de cueillette.

Ces produits, pris individuellement, ont une importance économique faible et sont davantage de la taille des marchés de niche. Plusieurs de ces PFNL sont situés en zone sahéenne et constituent des revenus d'appoint importants pour la sécurité alimentaire des ménages<sup>25</sup> qui peuvent en profiter. La valorisation de ces productions permet souvent d'en assurer plus efficacement la protection, puis le développement de la production.

Potentiel mal connu

Peu de données

Ambiguïté sur la qualité de la gomme exportée

Inventaire non stabilisé (confusion entre *A. Sénégal* et *A. Laeta*)

Filière informelle

Complément de revenu pour acteurs vulnérables (enfants, femmes, bergers)

Fonction environnementale de l'acacia

### **Production**

Production nationale de gomme dure issue de *A. Senegal* : 100-800 t à 2 000-4 500 t (estimation)

### **Organisation**

Filière partiellement organisée puisque 37 groupements en 2008 seulement dans la région Sahel

Existe aussi une filière informelle dominante

La filière gomme arabique a été retenue du fait de la concentration des peuplements de gommiers essentiellement dans des Régions du Sahel, du Nord, du Centre Nord et de l'Est.

Avec le bétail/viande elle constitue une des principales filières dont la promotion peut aider toute la zone « sahéenne » à améliorer les conditions de vie des populations locales tout en contribuant plus à l'économie nationale. Par ailleurs ces peuplements jouent un rôle important en matière de défense, de restauration et de conservation des sols tout en contribuant à l'alimentation des animaux.

Il n'existe pas des données statistiques fiables sur la production et le prix de la gomme arabique au Burkina. La statistique internationale indique que Burkina est un exportateur margi-

---

<sup>25</sup> A travers l'amélioration des revenus qui permet d'accéder aux aliments de base.

nal au niveau international (environ 0.1 % des exportations mondiales)<sup>26</sup>. Le premier producteur mondial est Soudan, mais dû aux problèmes pour lesquels le pays a traversé, la production et l'exportation sont tombées pendant la dernière décennie, ce qui probablement a contribué à la hausse de prix qu'on peut observer depuis 2002 (voir la graphique suivante). Évidemment, cela constitue une opportunité pour le Burkina.

Toutefois, la préservation des gommiers soumis à l'action anthropique, au vieillissement des pieds et à l'exploitation anarchique se pose dans un contexte d'inorganisation des acteurs à la base (producteurs et cueilleurs) constitués par des femmes et des enfants.

---

26 « Stratégie sectorielle pour la gomme arabique au Burkina Faso 2011-2016 », document élaboré par le Centre du Commerce International, 2011.